

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("le Messenger Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :
Nantes 120.71
Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :
Nantes : 10, Rue de Bel-Air
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :
Syndiqués : 2 fr.; Soutient : à partir de 10 fr.; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air. — NANTES

« La Voix des Travailleurs » DE BRETAGNE ET DE L'OUEST

offre à tous ses lecteurs
ses souhaits les meilleurs pour 1934

Pourquoi « La Voix des Travailleurs »

Nos camarades de Lyon, il y a quelque temps, émettaient le vœu de voir se réaliser une sorte de rationalisation de la presse syndicale chrétienne. Remarquait entre autres que certains articles d'intérêt général étaient souvent reproduits dans divers journaux régionaux, dont parfois le format ou la présentation ne correspondaient pas à l'importance du mouvement, ils souhaitaient la création d'organes plus grands, mieux présentés, et embrassant plusieurs régions.

Or, voici que ce qui était préconisé par Lyon, c'est Rennes et Nantes qui en tentent l'expérience. Etant donné l'amitié solide qui unit nos deux Unions Régionales sœurs — puisqu'au début elles n'en formaient qu'une — notre expérience, longuement et minutieusement préparée, ne peut manquer de réussir. Chacun de nos syndiqués y trouvera son compte, puisque, en plus de la documentation générale qu'il était habitué à lire dans les premiers pages de l'Effort et du Messenger Syndical, il trouvera encore la chronique régionale habituelle, et aussi la chronique régionale voisine, ce qui ne pourra manquer de l'intéresser et d'aiguillonner parfois son amour-propre.

Et tout cela pour le même prix... pour lui, et pas plus cher pour son Union Régionale. Donc tout le monde y gagne.

Si bien que nous deux Unions Régionales ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. Et que l'expérience que nous tentons en ce moment n'est, dans notre esprit, qu'un premier pas vers le but que nous nous sommes assignés, c'est-à-dire la parution plus fréquente de notre journal commun. Mais n'anticipons pas.

A l'an nouveau

Petite année à peine éclosée, Enfant de mystère vêtu, Dis-moi, dans ta menotte rose, An neuf, que nous apportes-tu?

Sur le bras qui tremble, alanguï, De l'an moribond qui t'apporte, Tu sembles un bouquet de gui Fleuri sur une branche morte!

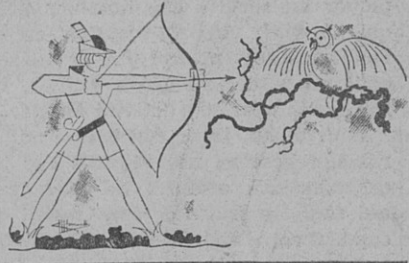
Viens-tu, par quelques lois heu- reuses, Donner au gueux, sans toit, sans pain, Mieux que de belles phrases creuses Qu'il épèle en crevant de faim?

Viens-tu pour éclairer tous ceux Que la marche en avant irrite, Mais aussi les fous dangereux Qui vers l'avenir vont trop vite?

Allons-nous, dans les cieux aux voiles Déchirés par tes doigts menus, Voir surgir toutes les étoiles Que des aveugles ne voient plus?

Bref, que convies-tu dans ton nid, Pour la grande famille humaine? Si c'est de l'amour, sois béni... Sois maudit si c'est de la haine!

Théodore BOTREL.



Mais ce n'était qu'un rêve... trompeur !...

Je viens de faire un rêve atroce ! J'ai rêvé que notre Union Régionale venait de gagner à la Loterie Nationale le gros lot de cinq millions...

Aussi, quel soupir de soulagement ai-je poussé en me réveillant ! Car je savais bien que l'Union Régionale ne gagnerait pas, parce que... elle n'avait pas de billets.

J'étais tellement heureux que ce ne fut là qu'un mauvais rêve que, me rendant à mon travail, et rencontrant comme d'habitude une vieille connaissance, Jérémie Pigequedel, à qui je me contentais ordinairement de dire bonjour en passant, parce que, en effet, il ne pige d'ordinaire pas grand chose, j'ai éprouvé le besoin de m'épancher, comme on dit, et je lui ai raconté l'affaire.

— Ben ! mon colon, m'a-t-il répondu, tu me la sors bonne. Toi, un syndicaliste, tu te réjouis que ton syndicat n'a pas gagné le gros lot !...

— C'est vrai... — Tes bon à enfermer, mon pauvre Loiseleur. Comment toi, un syndicaliste chrétien, qui appartiens à un syndicat qui est obligé de payer un loyer pour se loger et pour loger toutes les œuvres qu'il a fondées, et des impôts par dessus le marché pour avoir le droit de rendre des services aux copains, alors que les camarades de la face, ceux de la C. G. T. et de la G. T. U. sont logés à l'école, dans leurs Bourses du Travail touchent des subventions, et sont même payés par la Municipalité ; comment, l'aurais pas été content que ton Syndicat gagne le gros sac ?

— Non, mon vieux, vois-tu... — Je ne vois rien. Je vois seulement que vous avez des types qui s'esquintent, parce qu'ils sont obligés de faire le boulot syndical après leurs heures de travail. Et ils ont un sacré boulot, si j'en crois les progrès que vous réalisez en effectifs, en services rendus, en influence, en représentation officielle ! Est-ce que vous ne venez pas d'assommer encore les candidats cégétistes au Conseil des Prud'hommes d'Angers ? Faut qu'ils soient costauds tout de même vos militants, pour résister comme ils le font. Et tu crois qu'une petite somme comme ça n'aurait pas fait du bien en passant, en commençant par vous libérer quelques-uns, de ceux qui sont obligés de passer une partie de leur nuit à se tuer pour des copains qui s'en f... ?

— Tu penses ! dans nos Syndicats, au contraire, tout ce qu'on a, c'est dû aux efforts persévérants et multiples des uns et des autres. C'est un héritage sacré que l'on se transmet et que l'on s'efforce d'accroître. Des vies entières se sont sacrifiées pour cela. A la base de toute œuvre durable, il faut des sacrifices. Et voilà pourquoi nous durons, malgré tant d'obstacles, et nous prospérons, et nous aurons un jour la place qu'il nous faut, partout, comme nous avons déjà su la conquérir en maints endroits.

— Et c'est pour cela que t'es content que ton Syndicat n'ait rien gagné.

— Oui, du moins pour ce qui est des gros lots. Un petit lot tout de même aurait été le bienvenu, il y a tant à faire. Et ce n'est pas ça qui aurait pu tarir les efforts et les dévouements.

— Ai-je convaincu Pigequedel ? Je n'en sais rien. Mais vous, qu'en pensez-vous ?

— Pas possible ?... — C'est comme cela. Ils vivent,

LOISELEUR.



C. PICOUX
Président de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine



P. FOULON
Président de l'Union Régionale de l'Ouest

Chez les Fonctionnaires

Après l'atteinte aux traitements des fonctionnaires en activité, qui constitue une exaction de droit quasi inconstitutionnelle, puisque l'Etat-Nation s'arroge le pouvoir d'imposer, au titre d'Etat-patron, et pour son profit propre, un prélèvement sur ses employés.

Après les menaces (retraites aujourd'hui devant l'énormité de leur abus de droit) contre le régime des retraites.

Après le prélèvement spoliatif projeté sur le montant des retraites que se sont constitués les fonctionnaires par des retenues sur leurs appointements, manœuvre véritable de l'Etat sur la caisse (promesse) des retraites.

On peut dire que la profession de fonctionnaire n'a plus aucune stabilité ni garantie.

Plus même, nous devons dire que le projet d'un retard dans l'avancement, pour des motifs budgétaires, livre la carrière des fonctionnaires à l'arbitrage absolu de l'Etat.

Ce n'est pas parce que la dureté des temps et la puissance que confère au gouvernement l'approbation des Chambres obligent les fonctionnaires à s'incliner devant cette loi du plus fort, qu'ils ne doivent pas signaler bien haut l'iniquité des mesures actuelles et faire ressortir quel état de société antidémocratique et d'anarchie elles créent.

Le Secrétaire Fédéral,
M. H. AUGÉARD.

mon vieux, de la vitesse acquise. Dans leurs Bourses du Travail, ils ont un tas de syndicats inscrits ; des syndicats, non. Et c'est cela qui explique leur déclin ; ils n'ont pas eu assez d'efforts à faire. Souviens-toi des délices de Capoue...

— Y'a du vrai... — Tu penses ! dans nos Syndicats, au contraire, tout ce qu'on a, c'est dû aux efforts persévérants et multiples des uns et des autres. C'est un héritage sacré que l'on se transmet et que l'on s'efforce d'accroître. Des vies entières se sont sacrifiées pour cela. A la base de toute œuvre durable, il faut des sacrifices. Et voilà pourquoi nous durons, malgré tant d'obstacles, et nous prospérons, et nous aurons un jour la place qu'il nous faut, partout, comme nous avons déjà su la conquérir en maints endroits.

— Et c'est pour cela que t'es content que ton Syndicat n'ait rien gagné.

— Oui, du moins pour ce qui est des gros lots. Un petit lot tout de même aurait été le bienvenu, il y a tant à faire. Et ce n'est pas ça qui aurait pu tarir les efforts et les dévouements.

— Ai-je convaincu Pigequedel ? Je n'en sais rien. Mais vous, qu'en pensez-vous ?

— Pas possible ?... — C'est comme cela. Ils vivent,

LOISELEUR.

La Neutralité Cégétiste

LA BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES OFFICINE DE SECTARISME

Dans sa candeur naïve, une partie de la population Nantaise croyait encore que la Bourse du Travail, mise gratuitement à la disposition des syndicats ouvriers, n'hébergeait que ces syndicats et n'abritait que des manifestations purement professionnelles. Dans ces conditions, certains même s'étonnaient de voir les syndicats chrétiens établis dans d'autres bâtiments indépendants qui leur occasionnaient des frais très élevés.

Les événements de ces jours derniers ont dû enfin chasser toutes ces illusions. En effet, pour manifester contre une prétendue atteinte à la laïcité, (1) se sont donné rendez-vous dans les locaux professionnels de la Bourse du Travail de Nantes les organisations suivantes, dont le caractère professionnel apparaît assez peu aux yeux sains :

- Les loges maçonniques ;
- Le comité radical et radical-socialiste du 7 Canton de Nantes ;
- La Fédération des œuvres et groupements laïques ;
- La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- Le Comité de défense laïque de la Loire-Inférieure ;
- Les Jeunesses laïques et républicaines ;
- La libre-pensée ;
- Les étudiants socialistes ;
- Les Jeunesses socialistes ;
- Les Femmes socialistes (groupe Rosa Luxembourg) ;
- Le parti socialiste S.F.I.O.

D'autre part, le but même de la manifestation organisée par tous ces groupements ne semble pas non plus avoir ce caractère professionnel qui motivait la présence en cet endroit des groupements sus-nommés. Il motivait encore moins la participation des organisations suivantes, qui savent pourtant se targuer, devant les naïfs, de leur prétendu caractère nettement et uniquement professionnel et de leur stricte neutralité. Nous avons nommé :

- La Fédération générale de l'enseignement ;
- Le syndicat national des instituteurs ;
- LE SYNDICAT DES OUVRIERS METALLURGISTES DE NANTES ET DE LA REGION ;
- L'UNION DEPARTEMENTALE ET L'UNION LOCALE DES SYN-

(1) La municipalité avait consentie à louer la salle Colbert, salle municipale, à M. le Curé de la nouvelle paroisse nantaise de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, pour lui permettre de recueillir des fonds en vue de bâtir son église.

Le Chanoine Thellier de Poncheville à Nantes

Nous sommes heureux d'annoncer à nos syndiqués que nous aurons, d'ici quelques mois, le plaisir d'avoir au milieu de nous, pour nous parler des questions qui nous intéressent, ce grand ami des ouvriers, cet éminent professeur des Semaines Sociales qu'est M. le Chanoine Thellier de Poncheville.

En attendant, les membres de nos syndicats masculins nantais pourront l'entendre parler de ce qu'il a vu chez nos amis du Canada, et avoir un avant-goût de ce qu'il nous réserve pour plus tard, en venant à la séance solennelle du Nouvel An de l'Association Franciscaine, au Cinéma Jeanne-d'Arc, le vendredi 12 janvier 1934.

Pour être bien placés, venir pour 20 h. 15 au plus tard.

Sténo-Gazette

— On nous a signalé que certaines maisons d'une localité où nous possédons depuis assez peu de temps des syndicats, feraient campagne pour empêcher leurs confrères d'accorder des escomptes à nos syndiqués. Nous en avons souri : y auraient-ils encore des gens qui voudraient empêcher la terre de tourner ?

— Au cours de cette année, on va fêter le centenaire de Duployé, le fameux inventeur d'un système sténographique universellement connu. Tout le monde sait-il que Duployé était aussi un prêtre modeste, qui ne connut guère la gloire de son vivant ? Tous ceux qui gagnent leur vie — et ils sont nombreux — grâce à la sténographie, ainsi que ceux qui s'apprennent à la gagner ainsi, et en particulier les élèves de nos cours professionnels, auront un pieux souvenir pour l'abbé Duployé.

— Deux superbes disques de chants syndicalistes chrétiens viennent d'être édités par « Lumen ». Trois chants, de Joseph Declercq, le barde du Nord : La Fête du Travail, le Militant Syndicaliste, la Marche des Travailleurs, et un chant de Marcel Poimboeuf : Le Travail vainqueur.

Tous ceux qui ont un phono ne pourront manquer de se les procurer.

— Hier soir, derrière une fenêtre, un phonographe lançait bruyamment la fin de la belle chanson de Botrel Le Couteau : ...Tant que les yeux auront des mi- OÙ planter leurs couteaux. [ches,

Cela m'a fait méditer, et pourtant je ne suis pas riche... — A Toulouse, la fermeture des épiceries, le dimanche, est une chose actuellement réalisée. Ce que les commerçants de Toulouse ont pu faire, pourquoi cela serait-il impossible à ceux des autres villes.

— Nous serions reconnaissants aux journaux régionaux, dits d'informations, ceux qui sont censés se faire les échos de la pensée catholique, et les autres, de bien vouloir, dans leurs comptes rendus des scandales réels et inévitables qui se produisent dans l'application de certaines lois sociales, telles que les assurances sociales et les allocations de chômage, ne point présenter l'affaire de manière à jeter le discrédit sur la loi elle-même. Si un voleur vient dérober tes pommes, est-ce la faute de ton pommier ?

Et c'est M. Peneau, lui-même, qui a ouvert la fameuse séance. D'après le « Populaire » de Nantes, « il remercia les assistants d'être venus aussi nombreux, et exposa pour quelles raisons il se croit mandaté pour défendre l'école laïque. C'est que, dit-il, les adhérents au Syndicat confédérés ne doivent pas oublier que si leur devoir est de s'occuper de leurs justes revendications, l'école laïque est indispensable au développement de la classe ouvrière, dont l'émancipation se fera d'autant plus vite et d'autant mieux qu'elle sera plus instruite.

« Le mouvement syndical doit donc s'accompagner d'une action intense en faveur de l'école laïque et de ses instituteurs.

« C'est pourquoi le représentant des Syndicats confédérés a tenu à s'associer aux représentants des groupements de gauche pour s'élever contre l'autorisation donnée par l'administration municipale à une organisation cléricale.

« Que pensent de cette attitude de notre C.G.T. locale les catholiques qui paient pour qu'elle soit logée « à l'œil » ? Qu'en pensent aussi les quelques catholiques qui, tout en envoyant leurs enfants à l'école chrétienne, restent encore, eux, dans les rangs de la C.G.T. ?

« Et toute le monde comprend-il maintenant pourquoi les Syndicats Chrétiens ne veulent pas aller à la Bourse du Travail ?

A. BEILLEVAIRE.

Victoire Prud'homme à Charleville

Commerce. - 1^{re} Catégorie
1^{er} tour 25 tour
Périn (CFTC) c. s. 181 voix 198 ELU
Lebeau (CGT) ... 54 voix 65

2^e Catégorie
Félix (CFTC) ... 31 voix 38 ELU
Médot (CGT) c. s. 17 voix 21
Nos camarades détiennent maintenant à leur tour la totalité des sièges de la section du Commerce au Conseil des Prud'hommes de Charleville.

Une femme exigeante

C'est une histoire dont les protagonistes sont Jacob et Lévy. Jacob raconte ses malheurs à Lévy et lui dit :

— C'est effrayant ! Ma femme me demande de l'argent d'une façon continue. Le matin, quand je me lève, elle demande de l'argent. A midi, quand je rentre, elle me demande de l'argent. Et l'après-midi aussi. Et le soir aussi. Et toute la journée.

— Mais que fait-elle de tout cet argent ? demande Lévy.

— Parbleu ! je ne le lui donne pas ! fait Jacob.

(Voir au bas de la 3^e page la suite de notre chronique générale.)



Petit enfant Jésus, ne dans une crèche pour marquer votre amour pour les humbles...



Donnez le sens social à ceux qui ne l'ont pas...



et du travail à ceux qui n'en ont plus.....



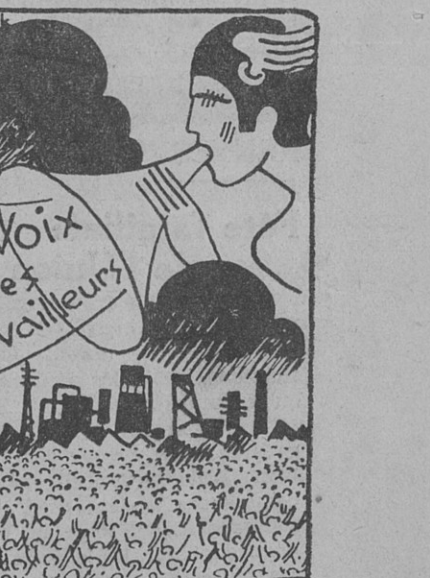
pour que puissent avoir du pain tous ceux qui ont faim.....



et pour que puissent se réchauffer tous ceux qui ont froid.....



Vous, qui avez choisi vos apôtres dans le peuple pour marquer la confiance que vous avez dans le peuple



Aidez-nous à diffuser notre journal pour que règne moins d'injustice et plus de bonheur parmi les travailleurs

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

A tous ses amis,
à tous les abonnés et lecteurs de ce journal...

L'UNION REGIONALE
DE BRETAGNE ET DU MAINE

adresse ses meilleurs vœux pour le Nouvel An

A TOUS NOS AMIS

Dans le dernier numéro de l'« Effort », Léon Grimault faisait appel à tous pour assurer le succès du « Messenger Social » qui véhiculerait nos idées à partir du 1^{er} Janvier 1934, celui-là même, qui, aujourd'hui, vous salue joyeusement sous le vocable de : « La Voix des Travailleurs de Bretagne et de l'Ouest ».

C'est là un titre qui, certes, vous plaît et sans nul doute vous incitera à faire entendre régulièrement votre voix. Largement répandu sur le territoire de nos deux Unions Régionales, nos camarades sauront profiter de toutes les expériences qui y seront relatées ; ils n'hésiteront pas à y clamer leurs désirs appuyés sur des arguments convaincants. Ils indiqueront la marche à suivre pour atteindre les buts poursuivis et nous donneront des comptes rendus fidèles et fréquents de toute leur action si intéressante et si féconde.

Ce sera vraiment une voix sonore et profonde qui retentira dans ces colonnes, entraînant à l'action, aidant à l'augmentation toujours croissante du nombre de nos adhérents, faisant surgir dans le moindre centre une organisation nouvelle, marquant 1934 comme une date importante dans la révolution du Syndicalisme Chrétien en Bretagne.

Ce n'est pas à des Bretons qu'il convient de demander d'être tenaces. Ils le seront toujours. Mais, s'ils reconnaissent que le verbe a quelquefois du bon, ils savent aussi qu'il ne faut pas en abuser. De l'action surtout, voilà ce qu'ils comprennent et c'est ce mot d'ordre qu'ils voudront prendre à l'aube de cette nouvelle année.

De l'audace, de l'ardeur, de l'enthousiasme, de l'action!!!
Nous avons un champ immense à défricher, travailleurs-y sans relâche. Profitez de notre nouveau journal pour pénétrer partout et gagner des sympathies.

Alors, nos points de vue s'enracineront profondément dans les masses et, avant peu, nous verrons s'ajouter aux améliorations obtenues de nouvelles et sérieuses réalisations pour le plus grand bien des Travailleurs.

Nous renouvelons les conseils donnés par « L'Effort » de décembre.

Recrutez parmi nos amis des abonnements de soutien à 10 francs. Trouvez près des commerçants et industriels de la publicité dont le secrétariat de l'Union Régionale vous fournira les tarifs.

Recrutez des syndiqués. Ce sera facile si, toujours à l'affût de l'occasion, vous agissez sans trêve.

Avec « La Voix des Travailleurs » ces nouveaux adhérents auront à leur disposition un organe qui leur donnera la moelle nécessaire pour les tenir en haleine et les reconforter.

Rendez cet organe toujours plus vivant ; que de plus en plus nettement apparaisse le résultat de nos efforts, faisant se profiler le triomphe des grands principes de Justice et de Fraternité, auxquels nous resterons indéfectiblement attachés.

A ce compte, l'année sera bonne et les vœux que nous formons n'auront pas été vains.

C. PICOUX,
Président de l'Union Régionale
de Bretagne et du Maine.

NECROLOGIE

M. l'Abbé Bridel est mort

C'est avec une douloureuse émotion, bien compréhensible, que d'ailleurs nous ne chercherons pas à dissimuler, que nous venons, dans ce journal, adresser, au nom de notre Union Régionale, un suprême adieu à notre grand ami, M. l'abbé Bridel, que Dieu vient de ravir à notre affection.

Aumônier des œuvres sociales de Fougères, M. l'abbé Bridel était également le conseiller moral de nos syndicats, et si à ce titre, il eut maintes fois l'occasion de nous manifester sa sympathie, nous voulons aussi et surtout nous souvenir qu'il fut toujours, pour nous, l'ami sincère et dévoué de tous les instants ; celui des bons, comme des mauvais jours.

Avec quelle ardeur il aimait plaider notre cause lorsqu'il s'agissait de rétablir la vérité ou même de faire disparaître certains préjugés, quelques malentendus.

Il nous souvient aussi de la dernière manifestation à laquelle il prit part. Il s'agissait de fêter l'un d'entre nous. Malgré sa santé déjà chancelante, il tint à être là pour nous prouver son amitié, et nous redire sa confiance dans notre mouvement.

Comme il méritait bien ce titre que certains aimèrent lui donner : « l'ami des travailleurs ».

Ah ! certes, il l'était dans toute l'acceptation du terme, et il l'a prouvé à maintes reprises.

Qui oubliera jamais ce qu'il a fait pour la classe ouvrière et notamment à Fougères ?

Les humbles et les petits qu'il a aimés comme ses frères sauront, en tous cas, s'en souvenir.

Ne sont-ils pas déjà venus, l'autre jour, en foule, pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure et prouver ainsi par leur présence que la reconnaissance ne sera pas chez eux un vain mot.

On comprendra que l'Union Régionale et la C.F.T.C. qui, toutes deux, étaient représentées aux obsèques, aient tenues à se joindre à tous ceux qui pleurent M. l'abbé Bridel, pour lui adresser un suprême et dernier adieu et présenter à sa famille, ses amis et ses disciples, leurs bien chrétiens condoléances.

L'Union Régionale.

RENNES

Fête familiale de l'Union locale

Le dimanche 26 novembre, notre Union Locale organisait sa fête familiale, qui va devenir ainsi traditionnelle, dans les nouveaux salons du Restaurant Gaby.

Dès midi, 150 syndiqués et amis se pressaient autour des tables fort bien servies. C'était parfaitement commencer la fête dont la réussite s'annonçait, dès le début, comme devant dépasser les espoirs des organisateurs.

Le déjeuner fut agrémenté de chansonsnettes et monologues qui contri-

buèrent, pour une bonne part, à l'en- train de la fête.

Après que Léon Grimault eût rappelé en quelques mots le but de cette réunion familiale et l'avantage qu'il y a à ce que tous les syndiqués utilisent les services annexes, en particulier les achats en commun, le vice-président de l'U. R. exhorta les camarades à rester fidèlement attachés à leurs organisations. Puis C. Picoux, président de l'Union Locale et Régionale, en termes choisis, d'une belle tenue littéraire et avec une conviction pénétrante, rappela quelques souvenirs de nos luttes syndicales, le but que nous poursuivions, les principes qui guident la C. F. T. C. et les raisons que nous avons de travailler à la réalisation de notre idéal. Un triple-ban salua son éloquent périphrase.

L'après-midi fut très agréablement occupée par l'organisation de jeux, de danses et l'audition de chansons, musique et saynète. Mlle Macé, avec son habituel talent d'organisatrice, avait su constituer un gentil programme qui mit parfaitement en valeur le talent de ses artistes, qui sont toutes à féliciter.

Une distribution de cadeaux permit à beaucoup d'emporter un agréable souvenir de cette fête, que chacun se promet de renouveler l'année prochaine.

Une fois de plus les absents eurent tort ; ils perdirent une bonne occasion de vivre une journée de vie familiale, de cette grande famille unie par une communauté d'idées, de sentiments et d'aspirations, qui s'appelle le Syndicalisme Chrétien. Dès maintenant, ils sont invités pour l'année prochaine et nous sommes persuadés qu'il y aura une telle unanimité qu'on ne trouvera pas de salle assez grande tellement l'affluence sera considérable.

A l'année prochaine ! Tous ! !

SYNDICAT DES EMPLOYES

Vraiment, je ne puis me résoudre à jeter quelques lignes sur ce papier sans avoir un souvenir ému pour ce confident de toute notre vie syndicale, qui refléta pendant si longtemps notre pensée et fut le témoin de tout notre action. « L'Effort » n'est plus, on peut le dire en effet, qu'une dévotion plus que lui-même, nous ne reconnaitrons pas, parce qu'il ne sera plus lui-même.

Comment ne pas le regretter cet ami fidèle qui, s'il contribua pour sa part, qu'il n'est pas petite, non certes, au développement de l'Union Régionale en diffusant la doctrine sociale chrétienne dans toute la Bretagne, marqua d'une façon particulière la naissance, d'abord, et la progression constante, ensuite, des Syndicats d'Employés. Que de soucis il a connus mais aussi que d'espoirs et de joies !

C'est parce que son action fut féconde en réalisations, qu'aujourd'hui sa voix devenait trop faible, pour qu'elle fut entendue par toute cette famille agrandie si rapidement, si prodigieusement même, que l'on appelle l'Union Régionale de Bretagne.

Et voici que paraît en un grand format de six pages « La Voix des

Travailleurs », organe des deux Unions de l'Ouest et de Bretagne.

Camarades employés, lisez très régulièrement ce journal et lisez-le tout entier. C'est lui qui va diffuser dans tout l'Ouest de la France la pensée sociale chrétienne. Il sera l'instrument de notre propagande, le défenseur de nos libertés de travailleurs si difficilement acquises parfois et qu'il faudra jalousement garder malgré les difficultés de l'heure.

Il sera le trait d'union entre tous les membres de notre famille syndicale dont il resserrera les liens. Que chacune des cellules qui constituent cette famille, apprenne que la vitalité de notre mouvement réside dans la ténacité de notre effort vers le triomphe des principes solides sur lesquels nous appuyons notre action, pour qu'il y ait un peu moins de haine dans le cœur des hommes parce qu'il y aura un peu plus de justice et partant un peu moins de misère.

Un peu moins de misère ! hélas ! Pour que cela fût, il faudrait un peu plus d'abnégation dans le cœur des fortunés du jour ; il faudrait que le travailleur fut considéré comme un homme et non comme un instrument, que l'argent cessât de constituer un but pour ne devenir qu'un moyen, que les richesses servissent à l'homme au lieu d'être servies par lui.

Comme ils sont nombreux nos camarades employés qui sont touchés par cet état de misère. Le déséquilibre de l'Economie a renversé beaucoup d'usines, de banques, de maisons de commerce, etc... Tous ceux qui aimaient ces organismes se sont vus brusquement jetés à la rue, sans ressource. La plupart paraissent être sûrs de l'avenir et ne se souciaient pas du lendemain. Indifférents à l'organisation professionnelle ils voulaient tout ignorer des conséquences du jeu inévitable des lois économiques telles que le Capitalisme international en avait fixé l'évolution.

Il est plus que temps que l'on applique enfin les remèdes préconisés par le Syndicalisme Chrétien et que tous les travailleurs serrent les rangs autour de nos chefs.

Le vœu que nous exprimons au début de cette année sera de voir réaliser, au plus tôt l'organisation professionnelle, afin de préparer à l'Economie un champ d'action créateur de bien-être pour tous ceux dont l'activité est créatrice de richesses.

Le premier des droits du travailleur est de trouver le travail qui doit assurer son existence. Chassons le vent de folie qui nous pousse à l'abîme et nous retrouverons la paix et la sécurité de l'avenir.

C'est cette paix et cette sécurité que nous désirons voir revenir en 1934. Que nos amis y aident en restant fidèlement attachés au Syndicalisme Chrétien.

LABOR.

Du 15 au 21 Janvier

Plusieurs fois la question s'est posée de savoir quel serait le moyen efficace à mettre à la disposition de nos camarades qui semblent éprouver des difficultés à s'acquitter de leurs cotisations. Jusqu'ici aucune méthode ne nous est apparue comme pouvant résoudre favorablement la question.

Le Trésorier a pensé que la réponse favorable pourrait être obtenue des intéressés, c'est pourquoi il leur demande de bien vouloir lui faire connaître quel système ils désirent voir mettre à leur disposition pour leur permettre de s'acquitter ponctuellement de leurs cotisations.

Dans le dernier numéro de « L'Effort », le Trésorier avait annoncé qu'il serait à la disposition des retardataires tous les jours, du 18 au 24 décembre. Il s'est rendu tous les jours indiqués à la permanence, mais il n'a vu venir que l'avant-garde.

Pour le Trésorier, le seul moyen vraiment efficace et pratique, c'est un petit effort et un peu de bonne volonté ; quelques-uns ne manquent pas de dire que le temps leur fait défaut. Hélas, si au lieu du Trésorier du syndicat, l'heureux coiffeur de Tarascon, gagnant des 5 millions de la loterie nationale, avait dit : venez 7, rue de Corbin, je vous réserve une très généreuse surprise, il n'est pas douteux que le gros de la troupe aurait poussé les talons de l'avant-garde.

Le syndicat vous dit : venez ! Mais son appel n'a rien d'apparemment alléchant ; il se dévoue pourtant, il travaille ferme pour les salariés, et que demande-t-il ? Il demande tout simplement à ses adhérents le grain de blé qui donne l'épi.

Venez aux assemblées auxquelles vous êtes toujours convoqués, venez lui demander, ce qu'il a fait pour vous, vous répondrez alors à l'appel du Trésorier-veillez le même empressement que vous auriez répondu à l'appel du coiffeur, car vous aurez compris que vous ne pouvez vraiment compter que sur l'action syndicale pour améliorer votre sort.

P. S. — Le Trésorier se tiendra rue de Corbin tous les soirs, du 15 au 21 janvier, de 18 h. 30 à 19 h. 30, sauf le mardi 16.

Profitez-en pour retirer la carte d'escompte pour 1934.

SYNDICAT DU LIVRE

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

PREPARONS L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 FEVRIER 1934

C'est avec intention que, dès ce

numéro, le Conseil de votre Syndicat Professionnel fait connaître la date de notre prochaine assemblée générale.

Cette assemblée statutaire, qui sera tenue au siège, 7, rue de Corbin, le dimanche 18 février prochain, à 10 heures très précises, sera d'une importance telle qu'il ne peut être vain de la souligner expressément.

L'ordre du jour n'est pas encore arrêté ; il sera publié dans le prochain numéro. Mais point n'est besoin de l'avoir sous les yeux pour savoir que ce jour se feront les élections partielles au Conseil syndical.

A l'heure où notre jeune groupement vient de ressentir quelques secousses, il est de toute nécessité que les militants sachent sacrifier une matinée dominicale, afin d'apporter par leur présence un appui moral dont leurs camarades du Conseil Syndical ne sauraient mésestimer la valeur.

Qu'est-ce que quelques heures sacrifiées tous les cinq ou six mois à l'étude des questions syndicales ou professionnelles, à côté du travail obscur et insoupçonné accompli pour la bonne marche de notre organisation ? Pour sa part, le Conseil actuel croit qu'il serait injustifié que des militants puissent s'abstenir d'une présence nécessaire sur laquelle il est en droit de compter.

Il faut remarquer, en effet, qu'une mise en mouvement est chose plus ardue que le maintien du dit mouvement. La création relativement récente de notre Syndicat ayant été menée à bien et commençant à porter des fruits, il ne reste plus qu'à amplifier les résultats obtenus, et c'est une tâche à laquelle notre futur Conseil ne saurait faillir avec votre soutien réel et votre approbation.

Venez donc nombreux à cette prochaine réunion, et décidez les hésitants à vous accompagner.

Le Conseil actuel prie les camarades désireux d'apporter leur concours au fonctionnement de la 51^e section, de se faire connaître avant l'assemblée générale. Il fait également remarquer que toute suggestion ou proposition doit être faite dans la quinzaine précédant l'assemblée.

Tous les membres du Syndicat sont priés de prendre bonne note de la date de l'Assemblée générale annuelle. Celle-ci se tiendra le dimanche 4 février, à 9 heures du matin, au Palais Saint-Georges, salle des Prud'hommes (1^{er} étage, entrée rue Gambetta).

Tous les syndiqués savent que cette réunion est la plus importante de l'année, aussi tous seront-ils présents. Un avis sera paraître, en temps utile, dans la presse locale, leur rappellera le jour et l'heure de cette réunion, mais il faut dès maintenant que tous en prennent bonne note : dimanche 4 février, à 9 heures du matin.

SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.

Tous les membres du Syndicat sont priés de prendre bonne note de la date de l'Assemblée générale annuelle. Celle-ci se tiendra le dimanche 4 février, à 9 heures du matin, au Palais Saint-Georges, salle des Prud'hommes (1^{er} étage, entrée rue Gambetta).

Tous les syndiqués savent que cette réunion est la plus importante de l'année, aussi tous seront-ils présents. Un avis sera paraître, en temps utile, dans la presse locale, leur rappellera le jour et l'heure de cette réunion, mais il faut dès maintenant que tous en prennent bonne note : dimanche 4 février, à 9 heures du matin.

Tous les syndiqués savent que cette réunion est la plus importante de l'année, aussi tous seront-ils présents. Un avis sera paraître, en temps utile, dans la presse locale, leur rappellera le jour et l'heure de cette réunion, mais il faut dès maintenant que tous en prennent bonne note : dimanche 4 février, à 9 heures du matin.

Tous les syndiqués savent que cette réunion est la plus importante de l'année, aussi tous seront-ils présents. Un avis sera paraître, en temps utile, dans la presse locale, leur rappellera le jour et l'heure de cette réunion, mais il faut dès maintenant que tous en prennent bonne note : dimanche 4 février, à 9 heures du matin.

A LIRE ATTENTIVEMENT

L'Union Locale remercie bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu honorer de leur clientèle son service d'achats en commun.

Elle rappelle à tous les adhérents et adhérentes des Syndicats Chrétiens de Rennes qu'il a été créé pour eux, au siège social de l'Union Locale, 7, rue de Corbin, un

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

ouvert tous les jours, et en particulier les MERCREDI & SAMEDI de 18 heures à 19 h. 30.

Il y a un réel intérêt pour tous les syndiqués à profiter de ce service, créé pour eux et leur famille. Ils y trouveront la grande majorité des articles d'épicerie et de broserie usuelle à des prix très intéressants de bon marché.

Le service d'achats en commun, dans l'impossibilité d'édition des circulaires qui occasionneraient trop de frais, serait reconnaissant à tous de venir au 7 rue de Corbin se rendre compte des prix pratiqués, et formuler leurs observations.

Les camarades verront ainsi l'avantage qu'ils ont à se fournir, tout au moins en certains articles, au service d'achats de l'U. L. qui, prenant juste le bénéfice nécessaire à couvrir les frais, est placé pour vendre

AUSSI BON ET MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS

DEMANDE D'EMPLOI

Syndiqué émigré de Nantes, réfugié à Rennes, désirant revenir à Nantes, cherche emploi comptable ou aide-comptable sténo-dactylo. Age 45 ans. Meilleures références.

Ecrire au Syndicat des Employés Chrétiens, rue de Corbin, à Rennes, ou au même Syndicat, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, au nom de E. Arnaud. Libre de suite.

C'EST L'UNION QUI FAIT LA FORCE ET C'EST LA DISCIPLINE QUI FAIT L'UNION. SURTOUR AVANT TOUT, A TOUT PRIX, SOYEZ UNIS, PARCE QUE C'EST LA CONDITON DE LA FORCE ET DU SUCCES.

S. S. PIE XI.

FOUGERES

Monsieur l'Abbé Bridel

Notre Cher Aumônier, Monsieur l'Abbé Bridel, Directeur de nos œuvres sociales, frappé par une douloureuse maladie, s'est éteint pieusement à Martigné-Ferchaud, le 19 décembre, au milieu des siens, qui l'entouraient d'une tendre affection.

Est-il besoin de dire la peine profonde qu'en éprouve le cœur de la famille syndicale et coopérative ? Ne fut-il pas pour nous comme un père et les sollicitudes de son grand cœur et de son esprit lumineux nous étaient toujours acquis.

Qui de nous n'a pu apprécier sa bonté dans toutes ses actions et l'activité inlassable qu'il sut toujours déployer au service des humbles pour qui il révait plus de justice et de bonheur. C'est poussé par ces desirs qu'il entra dans l'action sociale, où il put déployer son activité intense.

Pour mieux juger son œuvre admirable, reportons nos regards sur les organisations sociales de Fougères, qui sont les fruits de son travail fécond. C'est d'abord la création d'une famille syndicale qui l'intéressa, ceci, afin de permettre aux ouvriers catholiques dominés par une organisation anti-religieuse attaquant leurs conceptions chrétiennes, de les dégager de cette emprise pour les unir par la doctrine chrétienne sociale, dont les encyclopedes sont l'enseignement.

Puis, ce fut la création de Coopérative, dont la Cristallerie de Verriers fut sa première ébauche et qui est à l'heure actuelle, une des plus belles de France. Puis, ce fut la Coopérative de consommation « l'Etoile Fougéraise », l'« Abeille Fougéraise », coopérative de production de chaussures, si prospères actuellement, le « Genêt d'Or », coopérative d'Ameublement, la « Banque Coopérative », dont les services rendus à Fougères sont si appréciés. Et enfin, la Coopérative « La Fourmi », à qui nous espérons une belle évolution.

En développant ces Coopératives, il n'eut qu'un but, apprendre aux ouvriers à organiser leur vie, et par la mise en commun de leurs économies, leur donner une possibilité de vie plus large et plus heureuse. Il lutta contre les taudis, fit construire trois cités ouvrières, qui sont des merveilles de bon goût et de salubrité.

Je suis heureux de rappeler ses œuvres que nous, Fougérais, nous pouvons apprécier, et qui porteront toujours en elles le souvenir vivant de dévouement et de bonté de notre cher abbé. Ce que je tiens à dire aussi, c'est la tendre affection qu'il sut apporter à tous les ouvriers. Débordant les cadres de ses institutions, il se pencha sur toutes les misères et sut mettre en activité sa charité admirable, qui était la moelle de sa belle âme.

Comme il était heureux quand il pouvait consoler, atténuer les souffrances, et donner du bonheur. Son extrême bonté le faisait communiquer aux peines des humbles dont il ressentait les souffrances. C'est poussé par cet amour intense qu'il sut accepter avec abnégation des heurts quelquefois douloureux.

Maintenant qu'il nous a quitté, nous voyons notre perte et nous en ressentons une peine immense. Mais loin d'être abattus, à l'exemple de sa vie, nous continuerons son travail admirable. Et nous travaillerons unis à la grande œuvre. Nous pensons que les petits gens, comme il nous appelait, se souviendront de ses leçons, afin que du Ciel il voie s'accomplir ce qu'il voulait sur terre : la grande réconciliation, non dans la haine, mais dans l'amour des hommes.

G. LECOMTE.

Les Journées Sociales des 27 et 28 Novembre

LA REUNION DU SAMEDI SOIR

Elle avait lieu, comme celle du dimanche matin, à la salle paroissiale rue Jeanne-d'Arc, que M. le Curé de Bonabry avait bien voulu mettre à la disposition des organisateurs, ce dont nous tenons encore à le remercier au nom du Comité.

Notre ami Robillard, président du Syndicat de la Chaussure, présidait cette première réunion. En ouvrant la séance, il remercia la très nombreuse assistance, qui d'ailleurs augmentait à chaque instant par l'arrivée de nouveaux amis ; puis il passa la parole à Gaston Jeantroux, qui devait causer sur :

LE TRAVAIL CHRETIEN

Pour qui connaît la voix chaude, vibrante, sympathique, de notre ami, celui-ci est assuré qu'il va être tout de même intéressé et captivé par le sujet traité.

En effet, il ne s'est pas trompé, Jeantroux a bien préparé son sujet, il l'a possédé à fond, et cela devant l'auditoire suspendu en quelque sorte à ses lèvres. Il montre le travail tel qu'il a été conçu, puis racheté et régénéré par la doctrine sociale de l'Eglise. Autrefois, sous la Rome païenne, le travail n'était aucunement considéré, il était fait par les esclaves. L'Eglise a montré dans le travail l'utilisation des dons que chacun a reçus, et ce faisant elle a donné à l'ouvrier une véritable dignité, qui fait sa gloire et aussi... sa liberté.

Rapidement, Jeantroux passe en revue les diverses manières avec lesquelles, au cours des siècles, le travail a été regardé, et il en arrive en mentionnant la loi de 1884 sur les Syndicats, votée par le Parlement, à nos jours où le travail est très réellement concurrencé par les machines.

Cet abus du machinisme a excité les travailleurs contre lui. Trop de chômeurs lui doivent la misère et la

TAILLEUR

POUR DAMES ET MESSIEURS

ED. BUSNEL

54, Boulevard Féart, 54

Réduction de 5 % pour tous les Syndiqués

DINARD

(Recommandé pour les Syndiqués)

LE GENET D'OR

Coopérative Ouvrière de Production

FOUGERES. — Rue du Tribunal. — FOUGERES

FABRIQUE DE MEUBLES EN TOUS GENRES

TAPISSERIE : — LITERIE

SIÈGES ET TENTURES : — MENUISERIE

Les ouvriers et leurs amis doivent se faire une obligation d'y effectuer leurs achats. Ils aident ainsi à l'émancipation des travailleurs et à leur accession à la propriété

Tous les objets fabriqués supportent n'importe quelle comparaison

LAPERCHE

Rue LEPERDIT

RENNES

TOUT EN TRIGOT ET JERSEY

BAS, CHAUSSETTES, PULL-OVERS, CHEMISIERS

GILETS, ROBES, COSTUMES, SOUS-VÊTEMENTS, LAINES

POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS

GROS ET DETAIL

Remise 5 % aux Syndiqués

GRANDS MAGASINS HENRI ESDERS

8, rue Edith-Cavell

(Bas de la pl. du Palais)

RENNES

Téléph. : 38-86

PARIS, LYON, MARSEILLE, LILLE

HABILLEMENTS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

CEREMONIE. — VILLE. — SPORT

Travail, Velours, Cuir, Imperméable, Toile, Flanelle, Alpaga etc...

Remise de 5 % aux Syndiqués

SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX

Adhère à la Société Coopérative de Consommation

L'ETOILE FOUGERAISE

Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en :

Épicerie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaisselle, Coutellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et nouveautés, Jouets, etc.....

Tous Travaux de Confection sur Mesure

Atelier de Couture au Magasin

MAGASINS DE VENTE A FOUGERES : Rue Rallier, rue Pinterie, rue des Feuilleries, rue des Orières, boulevard Edmond-Roussin

DROGUERIE-PHARMACIE DE TOUSSAINTS

P. BOUGEARD, PHARMACIEN

50, Rue du Pré-Botté, 50. — RENNES

ORDONNANCES -- PRODUITS CHIMIQUES SPECIALITES -- HERBORISTERIE

PRODUITS DE 1^{er} CHOIX R. C. 6039 PRIX TRES MODERES

Graines de Semences Sélectionnées Articles de Pêche

FIL DE PECHE POUR OUVRAGES DE DAMES

Maison A. HUON

L. AUDREN, SUCC.

13, Rue de Siam, 13. — BREST (Téléphone 5-35)

ministration de la Caisse primaire de Rennes.

LE FONCTIONNEMENT DES ASSURANCES SOCIALES

Nous allons de suite aborder les questions pratiques du fonctionnement de la Caisse, que l'orateur a eu le bon esprit d'insérer dans son rapport.

Cependant, rappelons pour la forme, mais ne nous lassons jamais de le dire comme Joseph Chemin, que cette loi a été formidablement critiquée... et combattue. « La Loi folle », l'a-t-on appelée. Voyons si elle est si folle que cela. Nous savons que les cotisations aux caisses Maladie, Maternité et Décès, ainsi qu'aux caisses Invalidité et Vieillesse. Les trois premiers risques fonctionnent depuis trois ans et les deux derniers commencent seulement. Présentons donc un bilan pour ces trois premiers risques et ces trois premières années. C'est facile. Qu'on en juge :

Pour 1930-1931, 18 mois d'exercice

RECETTES	
Maladie	1.032.000
Maternité	134.500
Décès	59.400
DEPENSES	
Maladie	667.600
Maternité	96.700
Décès	11.280

Exercice 1932

RECETTES	
Maladie	1.011.600
Maternité	135.600
Décès	58.600
DEPENSES	
Maladie	517.600
Maternité	120.300
Décès	23.900

Ajoutons qu'il a été payé pour charges de famille en 1930-1931 7.100 francs, et en 1932 17.200 francs.

Cinglante résumés des faits à ceux qui prétendaient que les A. S. allaient coûter des prix fous pour ne rien rapporter et duper les travailleurs. Ici nous mettons de côté délibérément tout ce que la politique ou autre chose a pu corrompre ; et nous ne voulons voir qu'une application sincère et loyale de la loi telle qu'on l'a réalisée. De tout cela, il en résulte que la Caisse a fait des recettes plus grandes que ses dépenses, ce qui fait qu'elle se trouve dans une situation de premier ordre. Qu'on juge par les chiffres ci-dessous :

Réserve générale	204.300
Maladie	208.600
Maternité	39.800
Décès	6.700

Réserves spéciales art. 33 de la loi

Total	689.100
-------	---------

Et ceci en pleine crise et après un douloureux conflit comme celui de l'an dernier.

C'est magnifique, aussi les assistants demandent des explications qui les intéressent, heureux qu'ils sont de savoir que la loi se défend elle-même. Regrettons que les vieux travailleurs en soient exclus, mais ils peuvent être assurés que nous faisons tous nos efforts pour réparer cette bévue du législateur.

Avant de terminer, une question est

posée concernant le Reversement exceptionnel de la Caisse de 80.000.000, ceci en vue d'équilibrer le budget de l'Etat. On demande le sens de pareille mesure, car à aucun prix on ne veut que les politiciens puisent dans les fonds de A. S. pour leur budget. Renseignements pris, ce prélevement exceptionnel a été abandonné et il consistait à redonner au Trésor une somme inemployée qu'il avait affectée à la mise en route des Assurances agricoles. Ce chapitre ne concerne donc pas nos Caisses.

Après quelques données précises pour le lendemain, et des remerciements au Président de la séance, notre ami Robillard, celle-ci est levée. Rendez-vous est pris pour la messe du dimanche, à 8 h. 30, à N.-D. de Bonabry.

MESSE A N.-D. DE BONABRY

Annoncée au programme avec une allocation de M. le Chanoine Loué, directeur diocésain des Œuvres, cette messe, dite pour les adhérents défunts de nos Organisations sociales, devait connaître une très grande affluence, comme il convient d'ailleurs à des travailleurs chrétiens soucieux de mettre leurs travaux sous le signe de leur foi religieuse.

M. le Chanoine Loué ne manqua pas de les en féliciter, comme au nom des organisateurs des Journées sociales, il remercia M. le Curé de Bonabry d'avoir bien voulu nous recevoir dans son église, et pour bien montrer notre gratitude à son égard, il se fit noter interprète pour recommander la quête qui allait être faite tout à l'heure par Mlle Heulot et Nouvel ; MM. Fortin et Bouvier, au profit de l'achèvement de l'église.

M. le Chanoine Loué, au début de son allocution, avec une délicatesse qui alla droit au cœur de la nombreuse assistance, sut rappeler le souvenir de notre cher aumônier M. l'abbé Bridel, l'animateur de toutes ces Œuvres sociales, dont la renommée, comme l'affirmait M. le Chanoine Loué, dépasse de beaucoup le cadre local. Ces Œuvres sont dues à cette doctrine sociale de l'Eglise qui seule est capable de donner au peuple plus de bonheur et de mieux-être.

Le Socialisme par sa méthode, son matérialisme, ne peut prétendre arriver à ce résultat. Il méconnaît en effet bien des aspirations et des sentiments de l'âme humaine.

Aussi apprenez, dit le Chanoine Loué, à mieux connaître la doctrine sociale de l'Eglise, étudiez-la, vivez-la et appliquez-la.

L'assistance, après avoir écouté cette vigoureuse allocution avec la plus grande attention, chanta ensuite, d'un bel élan, guidée par M. l'abbé Léonard, le *Credo* et les cantiques de circonstance, que M. l'abbé Turgis accompagnait à l'orgue avec notre ami Jean Chemin.

A la fin de messe, un grand nombre de nos amis, membres des bureaux des Syndicats, sont allés saluer M. le Chanoine Loué et le remercier de sa visite et de sa vivante allocution. Ils ont eu le vif plaisir de s'entretenir familièrement avec lui et cependant un long moment.

(A suivre).

QUIMPER

Une Réunion du Syndicat de la Métallurgie

Le dimanche 17 décembre, s'est tenu à Quimper, au siège social, 45, place du 118^e, l'Assemblée Générale du Syndicat professionnel de la Métallurgie.

De nombreux syndiqués étaient présents lorsque le camarade Le Quilliec, Président du Syndicat, ouvrit la séance.

Le Meil, Secrétaire, présenta tout d'abord le rapport moral. Ce fut toute l'activité du Syndicat que le dévoué Secrétaire passa en revue, et l'Assemblée enregistrera avec satisfaction, les résultats obtenus depuis la création de ce groupement, qui ne date que d'un an à peine.

Le Gallic, trésorier, exposa la situation financière. Celle-ci est excellente, ce qui prouve que non seulement le trésorier s'acquittera parfaitement de ses fonctions délicates, mais que de nombreuses adhésions nouvelles sont venues renforcer l'efficacité du Syndicat, lui permettant ainsi d'envisager l'avenir avec confiance. Puis on procéda au renouvellement du Bureau, ce qui se fit sans aucune difficulté.

Diverses questions d'ordre local furent ensuite examinées. L'Assemblée adopta notamment un certain nombre de vœux. Notons celui qui sera adressé à la Municipalité de Quimper en vue de la création d'une caisse municipale de chômage et un 2^e relatif à la constitution éventuelle d'une section prud'homme.

Notre ami Grimault, de Rennes, qui représentait l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de Bretagne (et du Maine, à laquelle est affilié le Syndicat de Quimper, félicita les dirigeants de l'organisation et les remercia de tout le travail effectué.

Puis, au cours d'un exposé qui retint d'une manière toute particulière l'attention des auditeurs, il sut montrer la nécessité de l'organisation professionnelle qui seule, peut permettre aux travailleurs d'obtenir des salaires suffisants et en rapport avec le coût de la vie, des conditions de travail satisfaisantes, tout en leur donnant également le moyen de faire appliquer les lois sociales existantes.

Cette réunion intéressante ne restera pas sans lendemain. Ce fut du moins l'avis des intéressés lesquels sont bien décidés à poursuivre leur active propagande.

Celle de dimanche se termina par un apéritif d'honneur auquel prirent part tous les syndiqués. On trinqua en l'honneur de la Saint-Eloi, patron des Métallurgistes. On ne pouvait mieux faire.

IL FAUT QUE JE TROUVE CETTE SEMAINE UN ABONNEMENT DE SOUTIEN
[C'est pour moi — ce n'est pas seulement pour mon voisin — que cette phrase a été placée ici.]

RENAZÉ

Un mouvement de grève chez les Ardoisiers

RETABLISSONS LA VERITÉ

Dans un récent article, paru dans le *Peuple*, journal de la C.G.T., le citoyen Planchenault, secrétaire au Syndicat cégétiste des Ardoisiers de Renazé, a cru devoir dénigrer l'attitude de notre Syndicat à l'occasion d'un mouvement de grève.

Planchenault a voulu être méchant, il a été tout simplement ridicule, et nous aurions volontiers passé son article sous silence, si nous n'y avions trouvé quelques erreurs, que nous voulons relever, ne serait-ce que pour démontrer sa mauvaise foi.

Rétablissons les faits : Au début de l'année 1933, la Société des Ardoisiers de l'Anjou imposa à ses ouvriers un chômage de 3 jours par semaine.

Ce chômage, qu'elle imputa à la mévente, était dû également à un embargo financier. En avril le chômage ne fut plus que d'un jour. Pour le supprimer totalement la Société proposa d'appliquer pour le 1^{er} mai suivant, une diminution de 10 % sur les salaires, lesquels étaient déjà insuffisants.

Cette proposition causa une profonde émotion parmi le personnel intéressé. Il en résulta une effervescence fort compréhensible, qui aboutit, à la suite d'une réunion sur le chantier, provoquée par la C.G.T., à un référendum en faveur d'une grève laquelle aurait pour but de s'opposer à toute diminution des salaires.

A ce moment, notre Syndicat des Ardoisiers de Renazé, par l'intermédiaire de son Secrétaire, le camarade Poiron, proposa la création d'un Comité intersyndical, ce qui lui fut refusé pour les motifs suivants : le Syndicat professionnel ayant des principes divins, nous, C.G.T., nous ne pouvons collaborer avec une telle organisation.

C'est ce que M. Planchenault appelle dans son article des considérations justifiées.

Avant de donner suite à ce référendum, une nouvelle réunion fut organisée par la C.G.T., au siège de la Coopérative.

On y décida, à mains levées qu'on abandonnerait pour un temps indéterminé la suspension du travail précédemment envisagée pour accepter sans compensation une réduction de salaire de 5 %.

Peut-on dire que cette nouvelle décision a été précisée par les dirigeants cégétistes, après accord avec la Société ? N'a-t-on pas reconnu au cours de cette réunion que cette diminution pourrait aller jusqu'à 10 % mais applicable en 2 fois = 5 % immédiatement puis l'autre partie qui varierait suivant la catégorie, de 1 à 5 %, et applicable à une date ultérieure, au gré de la Société ? On ne pouvait renier plus élégamment une décision prise cependant sur la grande majorité des ouvriers. Lorsque la Société décida d'appliquer la 2^e partie de la réduction des salaires, la C. G. T. fit grand bruit et

provoqua diverses réunions de protestation.

C'est ainsi que le 2 novembre dernier, au cours d'une réunion qui groupait la presque totalité des ouvriers, le citoyen Planchenault annonça que la grève était déclenchée.

Le représentant de notre Syndicat intervint alors afin d'exposer la situation, indiquer les conséquences d'une telle décision et réclamer un vote pour connaître l'avis des intéressés.

Les dirigeants cégétistes refusèrent, se retranchant derrière ce fameux référendum qu'ils avaient si bien torpillé au mois de mai dernier.

Devant cette attitude, que réprovaient bon nombre d'ouvriers cégétistes, le syndicat professionnel tint à dégager toute responsabilité au sujet des conséquences d'une grève déclenchée dans de telles conditions. Il décida de chômer le jeudi 2 novembre pour protester contre toute diminution de salaires, mais de reprendre le travail et essayer ensuite par d'autres moyens d'obtenir le maintien des salaires au taux actuel.

Nous n'avons pas pour habitude de nous dérober. Si un vote avait eu lieu, si celui-ci avait été favorable à la grève, nous nous serions inclinés devant la majorité, bien que n'en étant point partisans ; mais, en la circonstance, — et tous nos amis nous comprendront — nous n'avons pas voulu nous plier devant une dictature cégétiste.

Avant de se lancer dans une grève, il importait de se renseigner parfaitement sur la situation actuelle, laquelle, à notre avis, ne se prête nullement à une déclaration de grève.

Il fallait tenir compte qu'un certain nombre d'ouvriers étaient susceptibles d'être licenciés, d'autant plus qu'un des puits était devenu inutilisable.

Notre attitude n'a eu d'autre but que d'éviter que des camarades soient sacrifiés.

Vous ne l'avez pas compris Planchenault : ou plutôt si, mais vous n'avez pas voulu, par fausse honte ou pour d'autres motifs, nous dire que nous avions raison. Vous avez préféré nous répondre par des insultes. Ce sont bien les armes qui vous conviennent : mais nous vous laisserons vous en servir seul.

Pour nous, nous nous faisons une tout autre idée de l'action syndicale. C'est notre honneur et notre fierté.

M. POIRON.

SAINT-BRIEUC

UNION LOCALE

Le 21 décembre, les délégués des Syndicats féminins et masculins étaient réunis en Conseil pour étudier la possibilité de préparer une 2^e journée sociale à Saint-Brieuc pour la fin de février.

Un bon travail de préparation a été fait et dès à présent nous faisons un appel à tous les adhérents et adhérentes pour le bon succès de cette nouvelle manifestation de l'activité syndicale.

Par la même occasion, les dirigeants et dirigeants offrent à tous les membres des syndicats et à leurs familles, leurs vœux les meilleurs pour 1934.

SYNDICATS FEMININS

La Fête annuelle des Syndicats professionnels féminins

Elle a eu lieu le dimanche 19 novembre, sous la présidence de Son Exc. Mgr Serrand, avec beaucoup de succès. Les adhérentes avaient répondu nombreuses à l'appel des dirigeantes de la Roche et suivirent avec entrain et le plus grand intérêt toutes les réunions de la journée.

Les syndiquées et leurs amis étaient convoqués pour 9 heures, à la Chapelle des R. P. Maristes, qui devint bientôt trop petite pour les contenir tous. La Messe fut célébrée pour toutes les associées et les membres délégués du Syndicat, par M. le Chanoine Hidrio. A l'Evangile, M. l'abbé Vallée, secrétaire de l'Evêché et des Œuvres Sociales prit la parole, et là, en des termes éloquentes et délicats qui le caractérisent, après avoir dressé le réquisitoire de ceux qui disent que les Syndicats Chrétiens font œuvre vaine et peut-être œuvre de mort, l'orateur montra, et avec quelle conviction, que l'œuvre accomplie était une œuvre d'amour, et, après le Pape, il redit : les Syndicats sont bons et ils sont nécessaires. M. l'abbé Vallée termina en disant aux syndiquées d'accomplir cette œuvre de justice et d'amour en prenant conscience devant Dieu, et dans ce but, il les exhorta à offrir leur année de travail et de dévouement.

A 10 h. 15, dans la grande salle de la Maison des Œuvres, nouvelle réunion sous la présidence de Son Exc. Mgr Serrand. Là encore, la salle fut trop petite pour contenir toutes les « abeilles ».

Mlle Durand, secrétaire générale des Syndicats, souhaite la bienvenue à Monseigneur, et en termes émus le remercia de sa si grande sympathie et de son dévouement à la cause syndicale. Après avoir remercié les personnalités présentes, elle ouvrit la réunion de l'Assemblée Générale par la lecture du rapport moral ; rapport qui donna le bilan de l'activité déployée au cours de l'année et comprenant quatre chapitres : Formation sociale et technique, action professionnelle, services syndicaux et propagande. Les résultats obtenus au cours de l'année sur tous les points sont appréciables. Quelques chiffres au point de vue de l'enseignement professionnel, 145 élèves aux cours gratuits, soit 450 inscriptions, 103 diplômes obtenus sur 110 élèves présentées, et pour le Foyer Féminin ou Restaurant Syndical, 10.500 repas servis au cours de l'année et ainsi des autres services. Un appel est fait pour la propagande afin de venir renforcer encore le chiffre des 320 adhérentes. Le rapport moral adopté, ce fut Mlle Gauthier qui donna lecture du rapport financier dont le résultat était aussi satisfaisant, puisque le budget était équilibré grâce à l'activité de toutes les adhérentes.

M. Grimault, secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de Bretagne, dirigea la discussion des rapports et ensuite, dans une conférence très goûtée de l'auditoire, dit en termes nets l'attitude des Syndicats

Grâce au courage, à l'intelligence, à la ténacité des dirigeants et des membres de la *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*, la trouée chrétienne est faite dans le monde du travail.

« Ils ont montré à tous que la doctrine sociale catholique n'écarterait nullement les revendications justes et même hardies. Leur attitude à la fois sage et progressiste, sachant aller heureusement la tradition et le progrès, leur a valu l'estime des promoteurs sociaux que n'aveugle pas la haine, et des pouvoirs publics eux-mêmes. Et, au milieu de ce chaos de doctrines et du bouillonnement des passions qui caractérisent le monde social contemporain, le *Socialisme chrétien* nous apparaît comme chargé par l'Eglise de donner au monde du travail la doctrine sociale, l'organisation et l'esprit qui le sauveront ».

Cardinal VERDIER.

Mariage

Le 30 décembre avait lieu le mariage d'une de nos fidèles syndiquées, Mlle Marie Bannier, avec M. Chevalier. Nous nous associons à leur bonheur et offrons aux jeunes époux nos bien sympathiques félicitations.

La trouée chrétienne dans le monde du travail

Un bon syndiqué n'attend pas un lettre de rappel pour payer sa cotisation. Sois un bon syndiqué !

Le COIN des ASSURANCES SOCIALES

Allocations aux femmes en couches et primes d'allaitement

MERES NECESSITEUSES NON ASSUREES PERSONNELLEMENT

Loi du 17 Juin 1913, modifiée par la loi du 2 Décembre 1917 et la loi du 16 Avril 1930 (art. 169)

Toute Française (ou toute femme de nationalité belge, polonaise, italienne ou luxembourgeoise), sous certaines conditions de résidence) peut, si elle n'est pas personnellement assurée en vertu de la loi sur les Assurances Sociales et si elle établit qu'elle manque de ressources suffisantes, obtenir une allocation journalière pendant les quatre semaines suivant ses couches et pendant les quatre semaines les précédant.

AVANTAGES

L'allocation aux femmes en couches varie de 2 fr. 50 à 7 fr. 50 par jour suivant les communes.

L'attribution de cette allocation entraîne automatiquement (c'est-à-dire sans autre formalité), l'attribution de la prime d'allaitement, à condition, bien entendu, que la mère nourrisse son enfant. Cette prime est de 45 francs par mois pendant les six premiers mois et de 15 francs par mois pendant les six derniers mois.

FORMALITES

La future mère devra présenter le plus tôt possible une demande accompagnée d'un certificat médical à la mairie de sa résidence.

Après la naissance, l'allocation peut encore être accordée si la demande est formulée dans les douze mois, à dater du jour de la naissance de l'enfant ; mais, dans ce cas, elle est versée pour quatre semaines seulement, et il n'y a pas de rappel possible pour la prime d'allaitement, qui n'est due qu'à dater du jour de la demande. On voit donc l'intérêt qu'ont les jeunes mères à présenter cette demande dès la constatation médicale de leur état.

On joindra à la demande, outre le certificat médical :

- a) Un extrait du rôle des contributions ou un certificat de non-imposition ;
- b) Un certificat du salaire du mari ;
- c) Un bulletin de naissance des autres enfants, s'il y en a. Le li-

vret de famille peut suppléer à cette dernière pièce.

N. B. — Toutes ces pièces devront être délivrées gratuitement.

RECLAMATION

Après la décision du Conseil Municipal, la liste des assistées est déposée au Secrétariat de la Mairie et avis du dépôt est donné par affiches aux lieux accoutumés (généralement à la porte de la Mairie). Pendant un délai de vingt jours après cet affichage, il est possible aux intéressées qui ont fait leur demande normale, de recourir contre le refus qui leur est opposé.

Elles devront écrire une lettre de réclamation soit au Préfet pour les communes situées dans l'arrondissement du chef-lieu, soit au Sous-Préfet pour les communes situées dans les autres arrondissements.

« La Mutualité Nationale » (Sept.-Oct. 1933).

Le Congrès de la Mutualité Catholique et des Assurances Sociales

Le IV^e Congrès National de la Mutualité Catholique et des Assurances Sociales, qui s'est tenu à Paris, les 4 et 5 décembre, peut être considéré, à juste titre, comme une Louve manifestation de l'activité réaliste et féconde des catholiques sur le terrain social.

Le rapport de M. G. Coquelle sur le fonctionnement de l'Union Nationale des Caisses Familiales d'Assurances Sociales fut fertile en enseignements et, par ses chiffres, il ne laissa pas d'être impressionnant. Au 30 juin 1933, les 77 caisses de l'Union ne groupaient pas moins de 701.171 membres, en augmentation de 44.000 environ sur l'année précédente. L'encaisse, au cours de l'année, pour la couverture des trois risques : maladie, maternité, décès, s'est élevée à plus de 90 millions de francs ; la dépense totale atteignant environ 75.800.000 francs, c'est donc de 84 % des cotisations qui ont été reversées, sous forme de prestations, aux assurés sociaux ; qui donc oserait prétendre, connaissant ces chiffres, que la loi ne remplit pas parfaitement son rôle ?

Les observations de M. Coquelle comme les interventions nombreuses et intéressantes des Congressistes, au cours de la discussion qui suivit ce remarquable exposé, montrèrent bien

Nos Marins

Voici donc que les Syndicats « Lamort », se développent de plus en plus, s'installent en ce moment en Loire-Inférieure, en attendant de descendre en Vendée.

Lamort, cet infatigable pionnier du Socialisme Chrétien chez les marins, ce véritable « trompe-la-mort » qui est sorti mieux portant que jamais d'un accident récent qui lui avait causé trois fractures du crâne, doit être, à juste titre, fier de son œuvre.

Un jeune et vivant syndicat à St-Nazaire (25, place Marceau), un autre à Nantes pour ainsi dire formé (10, rue de Bel-Air), et un troisième aux Sables-d'Olonne en préparation, tel est le bilan de la fin de l'année 1933.

S'il est une profession touchée par le chômage, c'est bien celle des marins. Aussi sont-ils sûrs de trouver à la C. F. T. C. de sérieux soutiens, qu'ils appartiennent à la marine marchande ou à la marine de pêche. Un mot au siège de nos syndicats, que nous transmettrons au besoin à l'ami Lamort, et l'impossible sera fait pour rendre le service demandé.

Le problème à résoudre est complexe. Il est même international, puisque, dans la marine marchande surtout, c'est une question de durée du travail qui est pour ainsi dire à la base de la crise que nous subissons en France en ce moment.

Si complexe qu'il soit, il n'est pas pour nous rebuter. Là où est le devoir : la se trouve toujours en bonne place : la C. F. T. C.

Le Congrès de l'Union Nationale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye

L'Union Nationale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye vient de tenir, à Paris, son Congrès annuel.

On étudia successivement la question des salaires, avec un rapport de Mlle Beekmans ; la question du repos dominical, avec Mlle Rau ; la question des Conseils de prud'hommes, avec Mlle Aubert ; la question des Commissions départementales, avec M^{lle} Pelevain ; la question des Caisses de chômage, avec Mlle Engster, de Lille ; la question des accidents du travail, avec Mlle Boutet, de Mans ; enfin, la question des allocations familiales, avec Mlle Béringier.

La séance de clôture, à laquelle assistait notamment la T. H. Mère Supérieure des Filles de la Charité, eut lieu sous la présidence de M.

Crapez, des Prêtres de la Mission, conseiller moral de l'Union, représentant le T. H. P. Souvay, Supérieur général, empêché. Elle s'ouvrit par un remarquable discours de notre ami Meck, député du Bas-Rhin.

L'orateur, ayant constaté que les difficultés financières de l'heure présente entravaient tous progrès de la législation sociale, exhorta ses auditrices à ne pas se décourager pour autant. Elles ont non seulement à défendre les conquêtes réalisées, elles doivent s'efforcer, de surcroît, d'obtenir une meilleure organisation des rapports entre les patrons et les ouvriers, un aménagement meilleur des assurances sociales, un nouveau statut pour les institutions d'assurance et l'assistance aux chômeurs, une réglementation de la durée du travail plus adaptée aux conditions actuelles de la vie économique, une application rapide de la loi rendant obligatoire les allocations familiales, etc. Il y a là pour le Socialisme chrétien un immense champ d'activité. Dans tous les pays où la force brutale ne règne pas en maîtresse, il est puissant et actif. Il faut qu'il fasse en France de nouveaux progrès.

Mlle Fredouillard, de Saint-Nazaire, donna un aperçu clair et fort significatif de l'activité déployée en province par les syndicats unis. Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Nationale, après un résumé des travaux du Congrès, exposa ce qui se fait à Paris, au siège et dans les sections, ainsi que dans les services centraux de l'U. N.

Aussi l'Union et ses dirigeantes reçurent-elles des félicitations chaleureuses et méritées de M. Crapez, qui, au surplus, leur dit les multiples motifs qui doivent aujourd'hui et demain, stimuler encore leur zèle.

La protection des vendeurs à l'étalage

La température s'étant déjà montrée rigoureuse, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs les dispositions réglementaires relatives aux étalages extérieurs des magasins et boutiques.

En particulier, le décret du 21 juin 1912 interdit de façon absolue l'emploi de jeunes gens de moins de 18 ans et des femmes de tout âge aux étalages extérieurs lorsque la température est inférieure à 0 degré.

D'autre part, aux termes du décret du 22 septembre 1913, modifié par le décret du 23 décembre 1923, ces étalages doivent en tout

temps être munis de dispositifs protégeant, contre les intempéries, les employés qui y sont occupés ; en outre, en cas de froid, des moyens de chauffage suffisants doivent être aménagés, pour les employés, dans l'intérieur de l'établissement ; enfin, lorsque la température est inférieure à 0 degré, il est interdit d'occuper des employés aux étalages extérieurs. Toutefois, en ce qui concerne les établissements dans lesquels la rentée de ces étalages rendrait pratiquement impossible la vente à l'intérieur, les employés doivent séjourner à l'intérieur, mais les hommes de plus de 18 ans peuvent, lorsque les acheteurs se présentent, effectuer des opérations de vente aux étalages, à condition que ces employés n'y restent que le temps strictement nécessaire aux dites opérations.

Par ailleurs, les dispositions du décret du 10 juillet 1913 prescrivent que les locaux de travail doivent être convenablement chauffés.

Nous engageons vivement les Syndiquées qui constateraient que leur maison n'observe pas ces prescriptions, dont l'initiative revient partiellement à nos organisations, à nous le signaler sans délai et de façon précise.

Le délai de préavis chez les Employés

A la date du 16 décembre, nous avons fait insérer dans la presse nantaise l'avis ci-dessous :

Devant la persistance de certaines maisons de commerce à faire signer à leur personnel employé, masculin ou féminin, au moment de l'engagement, une convention suivant laquelle le délai de préavis, reconnu d'un mois par les usages locaux, pourrait être ramené à 15 jours et même parfois à une semaine ;

En présence également de la tendance de certaines maisons à adopter le paiement à la quinzaine ou même à la semaine des appointements ce leur personnel employé, espérant par là pouvoir réduire dans les mêmes proportions le délai de préavis.

L'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens se fait un devoir de confirmer à tous les employés du commerce, de l'industrie et de la banque, que toute convention dont les clauses réduiraient aux dépens de l'employé les avantages accordés par les usages locaux est de nulle valeur, et que, par conséquent, même si, n'entrant dans une maison, l'employé s'est trouvé dans l'obligation, pour avoir la place et assurer le pain de

sa famille, de signer une pareille convention, il ne perd aucun de ses droits, lesquels lui seront toujours reconnus par la juridiction prud'homme.

Naturellement, les usages locaux obligent au même titre employeur et employé, l'employé qui veut quitter une maison doit toujours prévenir son employeur un mois à l'avance.

La crise a bon dos. Le vieux libéralisme économique se réveille, et en profite pour tenter de violer toutes les lois sociales.

Déjà plusieurs employés nous ont écrit de ce que l'on remarque d'anormal autour de soi. Cela nous permettra d'aviser au nécessaire et de rendre de nouveaux services.

Dans l'Industrie de la Chaussure

Nous avons reçu plusieurs demandes de renseignements, émanant surtout de diverses localités choletaises, à la suite de notre article du mois dernier dans le « *Messageur Syndical* ». Nous répondons toujours avec l'empressement que l'on sait.

Nous avons reçu aussi des mêmes centres plusieurs demandes d'abonnement à notre journal. Cela prouve que l'on a compris le sérieux de la situation, et que l'on ne tient pas à être pris au dépourvu. Nous recevons toujours ces demandes avec plaisir ; il est toujours agréable, en effet, de récolter quelque peu après avoir peiné pour semer.

Dans notre prochain numéro nous consacrerons un plus long article à la situation actuelle de l'industrie de la chaussure à travers la France.

Si vous craignez quelque remords, ne faites pas l'examen de conscience ci-dessous :

1. — Qu'ai-je fait de sérieux pour mon syndicat cette année ?
2. — L'ai-je suffisamment fait connaître ?
3. — L'ai-je défendu toujours, et comme il convenait ?
4. —

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Jean Pénol, fils de Mme Pénol, née Péron, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté, de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour le bébé.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Constant Chauve, président de l'Union locale Nazairienne, et secrétaire du Syndicat de la Métallurgie, avec Mlle Berthe Texier, du Syndicat des Employées.

— Joseph Gonzalez, du Syndicat des Ardostiers de Trélazé, avec Mlle Gergette Groyer.

Nos vives félicitations, et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Séguineau, fils de notre camarade du Syndicat du Bâtiment de Nantes, et frère de Mlle Jeanne Séguineau, du Syndicat des Employées de Nantes.

— Mme Levesque, grand-mère de Mlle Imelda Levesque, du même syndicat.

— Mme Bourdon et Mlle Le Huguier, respectivement grand-mère et grand-tante de notre camarade Auguste Herbert, du Syndicat de l'Enseignement, de Nantes, et Directeur de nos cours professionnels.

— M. Pouzet, père de Mlle Germaine Pouzet, du Syndicat des employés de Poitiers, et de M. le Curé, de Jazeneuil.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous présentons nos vives et chrétiennes condoléances.

Notre enquête sur les salaires

Sans doute, tous nos syndiqués sont-ils satisfaits des salaires qu'ils reçoivent, même les chômeurs — car nous ne recevons plus aucune réponse à l'enquête que nous avons lancée, en octobre, sur les besoins d'une famille ouvrière.

Sans doute, reçoivent-ils tous au moins des salaires égaux à ceux du camarade dont nous avons publié la réponse dans le *Message Syndical* de novembre dernier, et en sont-ils satisfaits.

Sans doute, aussi, sont-ils d'accord avec lui pour que nous lancions une deuxième enquête, demandant réponse à la question suivante :

Pourquoi j'ai choisi les Syndicats Chrétiens ?

Sinon, nous attendons encore ce mois-ci leurs réponses à notre première enquête, et leurs suggestions. Si oui, qu'ils veulent bien répondre, dès maintenant à la deuxième enquête.

Merci, d'avance, au nom des camarades qui, grâce aux réponses que nous recevront, bénéficieront de l'action de nos syndicats.

Réunion générale du Conseil de l'Union Régionale 17 Décembre 1933

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de Paul Foulon, vice-président de l'Union Régionale, assisté de Mlle Pasquet, des Sables-d'Olonne, et de Pierre Cougeon, de Saumur.

Paul Foulon souhaite la bienvenue aux quelque 60 délégués ou représentants de nos syndicats de l'U. R. O. Puis, il fait immédiatement procéder à l'élection du Président de l'U. R., en remplacement du regretté Georges Lucas. Par une ovation unanime, Paul Foulon est élu président. Il remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne ainsi. Et sa première exhortation, comme président, marquant ainsi toute l'importance qu'il attache à ces deux points, c'est de veiller à la plus grande régularité des réunions du Conseil Syndical, et de se montrer hardiment et toujours syndicalistes vraiment chrétiens.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection des autres membres du bureau.

Puis le Président passe la parole à Beillevaire, secrétaire général. Celui-ci donne d'abord lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est approuvé. Puis il déclare que 46 syndicats, sur les 56 de l'U. R., sont présents ou représentés, ce qui représente la plus forte assistance connue jusqu'à ce jour. Ensuite, après un souvenir ému à la mémoire de François Baffé, de St-Nazaire, il passe en revue l'activité syndicale, au cours des trois derniers mois.

ACTIVITÉ SYNDICALE

Trop peu de syndicats avaient envoyé le compte-rendu succinct demandé, ce qui a obligé le secrétariat de l'U. R., déjà surchargé, à compiler toute la correspondance des mois précédents, ainsi que les derniers journaux.

Beillevaire déplore aussi le trop petit nombre de réponses reçues concernant l'enquête sur les salaires, ce qui prive l'U. R. de documentation et limite son action.

Ce qui a été fait pour recueillir des abonnements de soutien et de la publicité pour notre journal syndical est presque nul.

Par contre, la propagande a été très active. Visite de Pérès, à Nantes et St-Nazaire ; de Poimbeuf, à Chatelleraut, Thouars, Niort, Angers et Nantes ; de Mlle Graff, à Nantes, Cholet, Chatelleraut, Poitiers ; de Beillevaire, à Saumur, St-Hilaire-St-Florent, les Sables-d'Olonne ; tournée de propagande d'Olonne ; tournée de propagande de Choletais.

La St-Michel et la St-Eloi ont été célébrées en plusieurs localités, notamment à Nantes et à St-Nazaire. Il serait à souhaiter que cela se généralise de plus en plus, car, en plus de leur caractère religieux, ces fêtes ont un caractère professionnel très réel et sont de la meilleure propagande.

Nos cours professionnels ont repris avec augmentation sensible des effectifs (près de 400 élèves cette année, pour Nantes seul) et des cours à Nantes (menuisiers-ébénistes, syndicats féminins, employés), Pont-Rousseau, Angers, Poitiers, etc.

De même, les cercles d'études de Nantes, St-Nazaire, Angers, Poitiers, Trélazé, etc., et le cours de conférenciers de Nantes, ont repris de plus belle avec octobre.

A NANTES encore, collaboration marquée avec la J. O. C., notamment par la représentation de l'U. R. au Congrès Jociste du 15 octobre. Célébration du 25^e anniversaire du Syndicat des Employés et du 40^e anniversaire de celui de l'Aiguille. Fête des Hermines, avec Pérès. Le Syndicat des employés a adressé un vœu au Comité départemental des allocations familiales pour demander l'application de la loi au commerce ; et un autre vœu au Conseil des Prud'hommes et à la Commission départementale du Travail pour que le préavis de 3 mois, pour les employés principaux et chefs de service, ainsi que pour les voyageurs et représentants de commerce, soit reconnu comme usage local. Le Syndicat du Bâtiment a organisé une caisse de chômage. Le Syndicat du personnel municipal prépare un cahier de revendications. Diverses réunions de propagande ont également été faites, notamment à Pont-Rousseau, avec une séance récréative. Préparation d'un arbre de Noël par les syndicats ouvriers. Protestation dans la presse locale, contre les tentatives de réduction du délai-congé dans le commerce. Relations fréquentes avec l'Inspecteur du Travail pour faire appliquer les lois. Très bons résultats pour la Mi-Côtière, dont le nombre de pensionnaires et encore en augmentation.

A ANDRET, résistance à la baisse des salaires, et requêtes concernant les primes de rendement et l'hygiène.

A SAINT-NAZAIRE, formation d'un syndicat de marins, désignation d'une déléguée à Saint-Nazaire, Mlle Fredouillard, comme rapporteur au Congrès de l'Abbaye. Préparation d'un arbre de Noël. Dans la métallurgie, interventions diverses au moment du renouvellement du bordereau, au sujet des gaz provenant de la soudure des tôles, en faveur des chômeurs de St-Joachim, etc. Réunions de section à St-Nazaire, St-Malo, Trignac, Saint-Joachim, la Chapelle-des-Marais, Savenay. Un sixième des effectifs est en chômage : plus de 18.000 fr. ont déjà été distribués aux chômeurs par la caisse de chômage.

Notre jeune syndicat d'employés des SABLES-D'OLONNE offre maintenant des cours professionnels de coupe et d'enseignement ménager à ses jeunes adhérents. Il a, également, monté un service d'achats en commun du charbon. Il organise des réunions de propagande, à tour de rôle, dans toutes les paroisses de la ville. Depuis septembre, ses effectifs ont doublé. De nouveaux commerçants accordent l'escompte. Grâce à son entremise, une amélioration sensible de l'application de la loi des assurances sociales a été obtenue pour la localité. Formation d'un bon groupe masculin, donnant les meilleurs espoirs pour un très prochain avenir.

Tout le monde connaît, maintenant la fameuse victoire prouhonnale que viennent de remporter, de nouveau, nos amis d'ANGERS. Cela ne les a pas empêchés, par ailleurs, d'agir de diverses manières, soit en matière de délai-congé, soit pour l'application du repos dominical, la durée du travail, l'hygiène, soit encore pour résister à la baisse des salaires.

Les syndicats féminins ont eu leur journée d'études le 22 octobre.

A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT, intéressante et nombreuse assemblée générale, avec rapport très suggestif du président, et conférence de Beillevaire.

A THOUARS, plusieurs réunions de propagande chez les cheminots, et préparation d'un syndicat d'employés, avec Poimbeuf.

A NIORT, belle soirée, également, avec Poimbeuf, au cours de laquelle plusieurs organisations syndicales sont amorcées.

A SAUMUR, réorganisation de l'Union Locale, création de permanences, de cercles d'études, préparation d'un nouveau syndicat, mise sur pied d'une tombola, résistance à la baisse des salaires, préparation du prochain Congrès régional. De vrais dévouements, faisant espérer, sous peu, les plus belles réalisations.

A POITIERS, propagande par affiches, interventions pour le respect des lois, séances récréatives de propagande, création d'une caisse rurale. Préparation d'un nouveau syndicat.

Telle a été, en quelques mots, la vie de nos organisations depuis trois mois.

Le président remercie le rapporteur, remarque avec plaisir la vitalité toujours croissante de nos organisations, et ouvre la discussion. Celle-ci provoque un échange de vues, fort animé et plein d'intérêt.

Puis, l'on passe aux rapports financiers.

RAPPORTS FINANCIERS

Pour l'Union Régionale, les recettes comportent : les cotisations des syndicats, les dons et les recettes extraordinaires.

Les dépenses comprennent : les frais de voyages, ceux affectés au 10^e Congrès de l'U. R., à l'envoi de délégation aux divers Congrès fédéral, national, à la session intensive et confédérale de Bierville, le concours de recrutement, l'achat d'un drapeau pour l'U. R., les imprimés, frais de bureau, de correspondance et de secrétariat.

La somme restant en caisse permet d'envisager, sans crainte, l'exercice 1934.

Message Syndical : le déficit existant à fin 1932 a été résorbé en 1933 ; l'abandon de tous les syndicats étant devenu obligatoire, le résultat joint à celui produit par les abonnements de soutien (également en progression) ainsi que le montant de la publicité, a permis de couvrir toute les dépenses d'impression et d'envoi de notre journal. De ce côté, encore, l'année 1933 a été satisfaisante. Nos syndicats de St-Nazaire nous ont trouvé de la publicité, il serait souhaitable que ceux des autres localités de l'U. R. fassent un petit effort dans ce sens.

COMITÉ NATIONAL D'OCTOBRE

Beillevaire revient ensuite sur le compte rendu du Comité National d'octobre, paru dans le *Message* de novembre, en donnant des détails complémentaires, et en soulignant combien la C. F. T. C. progresse en activité et en influence.

NOTRE NOUVEAU JOURNAL

Il fait, ensuite, l'historique de l'accord conclu avec l'Union Régionale de Bretagne, pour la fusion, dans un but d'une meilleure utilisation, d'une sorte de rationalisation de la presse syndicale chrétienne de notre région, de notre « *Message Syndical* » et de « *L'Effort* » de Rennes. L'Assemblée approuve, à l'unanimité. Mais, ajoute Beillevaire, il a semblé à chacun qu'un nouveau titre, mieux approprié aux buts que nous recherchons, faciliterait davantage sa diffusion et nous aiderait sensiblement dans notre propagande. Divers titres sont soumis à l'Assemblée, ou suggérés par divers délégués. En fin de compte, à la presque unanimité (1 contre et 3 abstentions) c'est celui de

LA VOIX DES TRAVAILLEURS de Bretagne et de l'Ouest qui est retenu.

CONGRÈS REGIONAL DE 1934 A SAUMUR

Notre prochain Congrès Régional annuel aura lieu les 10 et 11 mars, à Saumur, sous le haut patronage de Mgr Costes, co-adjuteur de Mgr l'Evêque d'Angers. Le programme envisagé est le suivant, sauf modifications dictées éventuellement par des circonstances imprévues :

Samedi 10 mars, à 20 h. 15, salle Lecoy, séance d'ouverture ; rapport sur l'activité des groupes locaux, et études de questions professionnelles locales.

Dimanche 11 mars, à 7 heures. Messe de communion à la Visitation. A 8 h. 30, salle du Fort, séance d'études sous la présidence de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. ; rapport moral par Alphonse Beillevaire, secrétaire général de l'U. R., et rapport sur une question féminine par Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Nationale des Syndicats féminins de l'Abbaye. A 11 h. 30,

L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sciatique, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc..

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST

NANTES, 18, Rue Lafayette. — Téléphone : 147-63

ANGERS, 86, Rue du Mail. — Téléphone : 26-11

CONTROLE MEDICAL RIGOUREUX

Messe solennelle, à l'église Saint-Pierre. Dîner en commun. A 14 heures, visite de la Ville de Saumur et des curiosités locales. A 16 h. 30, séance de clôture : Discours de Gaston Tessier, et allocution finale de Mgr Costes. A 18 h. 30, Eglise St-Nicolas, Salut solennel.

DEJEUNER EN COMMUN

Une cinquantaine de délégués se retrouveront, dans la salle Joseph Devaud, autour d'une table agréablement préparée. Les langues continueront leur train, surtout vers la fin du repas, après la coupe de Champagne offerte par notre « *Prix Brezlez* », Gustave Pressensé et notre Président d'Union Nantaise, Louis Buere.

Le Président Foulon clôtura la série des toasts, commencée par Pressensé et continuée par Mlle Drouart et Beillevaire, en faisant les meilleurs vœux pour les délégués et leurs familles.

TOMBOLA REGIONALE POUR 1934

A la reprise de la séance, Paul Foulon est assisté de Mlle Patarin, d'Angers, et de Beurel, de Saint-Nazaire. Après l'exposé de la situation, l'assemblée décide d'organiser, pour l'année 1934, une Tombola analogue à celle de 1933. Que tous les syndicats se préparent donc dès maintenant à placer des billets, à raison de 10 par adhérent, dans les mêmes conditions que précédemment, et aussi à nous procurer des lots aussi importants et nombreux que possible, pour la bonne réussite de notre Tombola régionale.

CONGRÈS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DU TRAVAIL A VICHY

La parole est ensuite donnée à Mlle Drouart, vice-présidente de l'U. R. et membre de la Commission départementale du Travail de la Loire-Inférieure, qui a été déléguée au Congrès de Vichy, pour le compte rendu de ce Congrès.

Des questions fort intéressantes y étaient à l'ordre du jour : enquête sur les usages locaux ; enquête sur les mesures qui permettraient de remédier au licenciement de salariés résultant de progrès techniques dans la production ; complément d'études sur la révision des dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire ; prolongation de la scolarité obligatoire ; application de la loi sur les allocations familiales ; vue de la Commission de la Marne relatif à l'administration et à la gestion des caisses de compensation ; vue de la Commission d'Avesnes relatif au paiement rapide des salaires dus aux employés et ouvriers en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de l'employeur.

A noter que plusieurs notabilités de la C. F. T. C., entre autres Marcelin Armand et Mlle Lefeuvre, comptaient parmi les principaux rapporteurs.

REPRÉSENTATION OFFICIELLE

Notre camarade Roujoux, secrétaire du syndicat du Personnel de la Société Nantaise d'Electricité, obligé de garder la chambre et excusé, avait confié la lecture de son rapport à P. Fromy, président du Syndicat des Employés de Nantes. La représentation des syndicats dans les organismes officiels est une question de la plus haute importance. Nous ne pouvons entrer, ici, dans les détails de ce rapport si documenté. Bornons-nous à constater, avec le rapporteur, que la C. F. T. C. possède un nombre toujours en augmentation de représentants dans ces organismes, et notamment la région de l'Ouest, et que nous devons faire tous nos efforts pour accroître, au maximum, cette représentation. En voici une énumération, par ordre alphabétique :

Chambres de métiers ;
Comités de bureaux municipaux de placement ;
Comités départementaux d'action économique ;
Comités départementaux de l'enseignement technique ;
Comité de lutte contre la vie chère ;
Comités municipaux d'aide aux chômeurs ;
Commissions de contrôle des fonds départementaux de chômage ;
Commission départementale de chômage ;
Commission départementale du coût de la vie ;
Commission départementale du Travail ;
Commissions locales de chômage ;
Commissions locales de l'enseignement technique ;

Commissions locales professionnelles ;
Commissions locales des salaires ;
Commission municipale de chômage ;
Conseils d'administration des caisses départementales d'assurances sociales ;
Conseils d'administration de la Caisse générale de garantie des Assurances sociales ;
Conseils d'administration des Caisses municipales de chômage ;
Conseils d'administration des Offices publics d'habitations à bon marché ;
Conseils départementaux de l'enseignement primaire ;
Conseil national économique ;
Conseil de prud'hommes ;
Conseils supérieurs des Assurances Sociales ;
Conseil Supérieur du Travail ;
Délégations ouvrières dans les mines ;
Offices départementaux de placement.

Le plaisir de recevoir la lettre suivante :

Nantes, le 29 décembre 1933.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu mettre à notre disposition, comme l'an dernier, une des salles du Syndicat toujours prêt à rendre service autour de lui, pour nous permettre de donner à quatre-vingts petits pauvres et à leurs parents, hôtes provisoires de notre troupe de Scouts catholiques, un Arbre de Noël, suivi d'un substantiel repas.

Veillez...

A. HERBERT.

BIBLIOTHEQUE

Au début de cette nouvelle année, le bureau de la bibliothèque offre, à tous ses lecteurs, ses meilleurs vœux.

Nous allons demander de nouveau à tous nos amis lecteurs, qu'il su apprécier la valeur des livres déjà offerts et celle de ceux à venir, puisque les livres sont achetés surtout d'après les demandes qui nous sont faites, de bien vouloir intensifier la propagande de notre bibliothèque.

Bienôt, tous les livres seront classés, et des fichiers remplaceront les malheureux classeurs mal commodes et dont les pages sont toujours parties.

Pour répondre aux efforts faits par votre bureau, nous vous demandons de faire aussi le vôtre, et il sera combien facile : nous amener tous un nouveau lecteur.

Et ainsi, vous aurez contribué sans qu'il vous en coûte rien qu'un petit effort, à rendre plus attrayante et plus vivante notre bibliothèque.

SYNDICATS FEMININS

Assemblée générale

Le dimanche 3 décembre eut lieu, à 10 heures, l'Assemblée Générale des Syndicats Féminins : Dames employées du Commerce et de l'Industrie, et Ouvrières de la Nouveauté.

L'assistance aurait dû, sans doute, être plus nombreuse, mais il neigeait, et devant le froid les bonnes résolutions s'envolaient.

La réunion débuta par le chant de la marche syndicale, puis la Présidente du Syndicat des Employées, après avoir présenté les excuses de plusieurs personnes empêchées par les circonstances, passa la parole à Mlle Graff, Secrétaire Générale de l'Union Nationale des Syndicats Féminins de l'Abbaye.

Mlle Graff n'est pas une inconnue, et chaque année c'est avec un vif plaisir que nous la retrouvons parmi nous. Elle nous donna un résumé substantiel du Congrès de l'Union Nationale, qui se tint à Paris au mois de novembre dernier, et dont le sujet général d'études était : *Quelques aspects de la protection du Travail*.

Après nous avoir exposé quelques chiffres, soulignant les différences notables qui existent au point de vue des salaires dans les diverses régions, Mlle Graff montra l'importance des Conseils de Prud'hommes, et la nécessité pour nos Syndicats d'y être largement représentés, de même qu'à la Commission Départementale du Travail. Nécessité aussi d'établir des Caisses de Chômage, ces caisses étant alimentées par un supplément de cotisation mais aussi par des dons et des subventions. Il serait utile que certaines modifications fussent apportées à la loi sur les accidents de travail, notamment que le bénéfice de cette loi s'étendit aux travailleurs à domicile. Pour le repos dominical, de bons résultats ont été obtenus à Paris et dans la province. En ce qui concerne la loi sur les Allocations familiales, le principe est voté, mais l'application ne s'est faite que lentement ; enfin la loi sur la prolongation de la scolarité fit aussi l'objet d'une partie du rapport de Mlle Graff.

La Présidente remercia vivement Mlle Graff de son exposé si intéressant, puis lecture fut faite des rapports moraux des deux Syndicats.

Les cours du soir ont repris en octobre avec plein succès : 230 inscriptions. Vives félicitations à Mlle Leriche et aux dévoués professeurs. La première série des cours du jour est très brillante. Le trousseau est toujours aussi suivi. Nous remercions vivement le départ de Mlle Cizeau, que Mlle Chevrier a bien voulu accepter de remplacer.

Les Hermines toujours aussi actives, ont tenu leur Congrès en octobre sous la présidence de M. Pérès, Secrétaire Général de la C.F.T.C. Des délégués de Bordeaux et de Laval y assistaient.

Le rapport moral du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté fait part

CONCLUSION

Enfin, le président Paul Foulon, après avoir marqué, une fois de plus, combien nous avions raison de nous réjouir de la bonne marche de nos organisations, nous offrit ses vœux les meilleurs pour 1934, et nous donne rendez-vous au Congrès de Saumur.

Le Secrétaire Général.

NANTES

Arbres de Noël

Ayant été notre salle Léon XIII à la troupe de Scouts catholiques de Nantes, pour lui permettre d'organiser un Arbre de Noël en faveur des familles visitées par les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, pendant qu'au-dessus dans la salle St-Michel, nos Syndicats ouvriers en organisaient un autre en faveur des enfants de leurs adhérents et plus particulièrement des chômeurs, nous avons eu

le plaisir de recevoir la lettre suivante :

Nantes, le 29 décembre 1933.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu mettre à notre disposition, comme l'an dernier, une des salles du Syndicat toujours prêt à rendre service autour de lui, pour nous permettre de donner à quatre-vingts petits pauvres et à leurs parents, hôtes provisoires de notre troupe de Scouts catholiques, un Arbre de Noël, suivi d'un substantiel repas.

Veillez...

A. HERBERT.

BIBLIOTHEQUE

Au début de cette nouvelle année, le bureau de la bibliothèque offre, à tous ses lecteurs, ses meilleurs vœux.

Nous allons demander de nouveau à tous nos amis lecteurs, qu'il su apprécier la valeur des livres déjà offerts et celle de ceux à venir, puisque les livres sont achetés surtout d'après les demandes qui nous sont faites, de bien vouloir intensifier la propagande de notre bibliothèque.

Bienôt, tous les livres seront classés, et des fichiers remplaceront les malheureux classeurs mal commodes et dont les pages sont toujours parties.

Pour répondre aux efforts faits par votre bureau, nous vous demandons de faire aussi le vôtre, et il sera combien facile : nous amener tous un nouveau lecteur.

Et ainsi, vous aurez contribué sans qu'il vous en coûte rien qu'un petit effort, à rendre plus attrayante et plus vivante notre bibliothèque.

SYNDICATS FEMININS

Assemblée générale

Le dimanche 3 décembre eut lieu, à 10 heures, l'Assemblée Générale des Syndicats Féminins : Dames employées du Commerce et de l'Industrie, et Ouvrières de la Nouveauté.

L'assistance aurait dû, sans doute, être plus nombreuse, mais il neigeait, et devant le froid les bonnes résolutions s'envolaient.

La réunion débuta par le chant de la marche syndicale, puis la Présidente du Syndicat des Employées, après avoir présenté les excuses de plusieurs personnes empêchées par les circonstances, passa la parole à Mlle Graff, Secrétaire Générale de l'Union Nationale des Syndicats Féminins de l'Abbaye.

Mlle Graff n'est pas une inconnue, et chaque année c'est avec un vif plaisir que nous la retrouvons parmi nous. Elle nous donna un résumé substantiel du Congrès de l'Union Nationale, qui se tint à Paris au mois de novembre dernier, et dont le sujet général d'études était : *Quelques aspects de la protection du Travail*.

Après nous avoir exposé quelques chiffres, soulignant les différences notables qui existent au point de vue des salaires dans les diverses régions, Mlle Graff montra l'importance des Conseils de Prud'hommes, et la nécessité pour nos Syndicats d'y être largement représentés, de même qu'à la Commission Départementale du Travail. Nécessité aussi d'établir des Caisses de Chômage, ces caisses étant alimentées par un supplément de cotisation mais aussi par des dons et des subventions. Il serait utile que certaines modifications fussent apportées à la loi sur les accidents de travail, notamment que le bénéfice de cette loi s'étendit aux travailleurs à domicile. Pour le repos dominical, de bons résultats ont été obtenus à Paris et dans la province. En ce qui concerne la loi sur les Allocations familiales, le principe est voté, mais l'application ne s'est faite que lentement ; enfin la loi sur la prolongation de la scolarité fit aussi l'objet d'une partie du rapport de Mlle Graff.

La Présidente remercia vivement Mlle Graff de son exposé si intéressant, puis lecture fut faite des rapports moraux des deux Syndicats.

Les cours du soir ont repris en octobre avec plein succès : 230 inscriptions. Vives félicitations à Mlle Leriche et aux dévoués professeurs. La première série des cours du jour est très brillante. Le trousseau est toujours aussi suivi. Nous remercions vivement le départ de Mlle Cizeau, que Mlle Chevrier a bien voulu accepter de remplacer.

Les Hermines toujours aussi actives, ont tenu leur Congrès en octobre sous la présidence de M. Pérès, Secrétaire Général de la C.F.T.C. Des délégués de Bordeaux et de Laval y assistaient.

Le rapport moral du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté fait part

à l'Assemblée qu'une subvention de 500 francs lui a été attribuée par le Conseil Général pour sa Caisse de Chômage.

Nos Syndicats ont été représentés aux divers Congrès et réunions qui se sont tenus à Paris et en Province. La Présidente du Syndicat des Dames Employées a été élue membre de la Commission Départementale du Travail et déléguée au Congrès de cette Commission qui eut lieu en septembre à Vichy. Plusieurs déléguées assistèrent à la réunion de la Commission mixte.

La promenade annuelle, dont le but était Notre-Dame du Roncier et le château de Josselin, fut une journée très réussie.

Les trésoriers donnèrent ensuite les comptes - rendus financiers. La caisse n'est riche nulle part, et le devoir qui s'impose à toute syndiquée est de travailler de toutes ses forces au recrutement de nouveaux membres. Plus nous serons nombreuses, plus nous serons fortes...

Un tiers du Conseil devant sortir dans chaque syndicat, des élections eurent lieu. Deux nouveaux membres furent élus au Syndicat des Employées : Mlles E. Gohier et A. Jacq, en remplacement de deux démissionnaires. Au Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté, Mlles A. Périer et G. Seguin, furent élues membres du Conseil. Les membres sortant furent réélus. Séance levée à 11 h. 30.

La Sainte-Geneviève

Le dimanche 21 janvier 1934, les Syndicats Professionnels Féminins fêteront leur Patronne, Sainte-Geneviève.

Il faut que toutes les syndiquées se groupent aux pieds de la grande sainte qui protège nos Syndicats. En cette période de crise prolongée, nous avons plus que jamais besoin de nous sentir les coudes et d'implorer la protection d'En-Haut.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 heures : Eglise Saint-Clément, messe, célébrée par M. le Chanoine Ménard — Allocution de M. l'abbé Delafay.

A l'issue de la messe : petit déjeuner au Siège du Syndicat, rue de Bel-Air (Prière de se faire inscrire avant le 19 janvier).

10 heures. — Salle Saint-Michel : Causerie de M. Pierre Fromy, Directeur de la Caisse Familiale d'Assurances Sociales. Sujet : *Les Assurances Sociales*. Comment en bénéficier.

15 heures. — Salle Saint-Michel : Grande Séance Récréative -- Entrée : 2 francs — Location : 0 fr. 50, au Siège des Syndicats, rue de Bel-Air, 8

Au Programme :
LA CAGE AUX ŒUFS D'OR
Comédie en 3 actes, de Le Roy-Villars

LA VANGANCE DE ROSETTE
Comédie en 1 acte, de Jean Druait

Intermèdes variés

Les syndiquées sont instamment priées de placer beaucoup de cartes autour d'elles.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

CHEZ LES MUNICIPALS

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale a eu lieu le 26 décembre 1933, 10, rue de Bel-Air, sous la présidence de Bellevaire. Le Président Glotin remercie Bellevaire d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette réunion, et aussi tous les camarades d'être venus très nombreux. Bellevaire dit son plaisir de se trouver au milieu de nous et sa satisfaction quand il a vu se former notre Syndicat. Votre formation, dit-il, marque un grand pas dans notre vie syndicale en général. Le Secrétaire a ensuite la parole pour la lecture du procès-verbal de la réunion de propagande du 23 octobre dernier, et du rapport d'activité du 4^e trimestre 1933.

De notre réunion d'octobre il ressort qu'il n'y avait pas seulement de nombreux curieux, mais aussi des sympathisants, puisque nous avons eu le plaisir depuis de voir se tripler nos effectifs. C'est un résultat.

Au cours du trimestre un essai de front unique a été tenté auprès des groupements amicalistes et syndicaux de la ville, par l'Amicale des Retraités, à propos d'une revendication bien déterminée et chère à tous. Nous avions, de notre côté, accepté la collaboration. Mais, l'un pour une raison de tactique, l'autre par principe, le Président de l'Amicale des Employés, aussi bien que le Secrétaire des Syndicats Confédérés, refusèrent toute participation à un tel projet.

Le gros travail du trimestre a été la mise au point du cahier de revendications.

Pour finir, le rapporteur incite vivement les camarades à avoir confiance dans leur Conseil et foi dans leur avenir syndical. Il les prie d'être toujours fidèles aux réunions et aussi à la cotisation.

Le trésorier donne l'état de la caisse qui est très prospère malgré nos dépenses du début et nos dépassements. Des félicitations sont votées pour la bonne gestion de la caisse.

On passe ensuite la parole au Secrétaire adjoint pour la lecture des différents articles du cahier de revendications. Travail ingrat et difficile, mais dont notre camarade Guillaud, qui en a assuré la plus grosse partie, s'est tiré avec beaucoup de succès et à la satisfaction générale. La lecture en a sans doute été un peu longue, mais elle ne l'a point paru, illustrée qu'elle était par les explications claires de notre camarade et par des références précises appuyant chaque argument.

Après quelques échanges de vues, le cahier est adopté par l'Assemblée. Guillaud donne également lecture d'un article qui va être ajouté aux statuts et portera le n° 17 bis. Cet article stipule que dans l'avenir les camarades toucheront une prime à la naissance de chaque enfant, soit : 25 francs au 1^{er} et 20 francs au 2^e et ainsi jusqu'à 100 francs, et cela, sans augmentation de cotisation. Cette heureuse innovation qui marque une fois de plus l'esprit familial qui anime nos Syndicats Chrétiens, est adoptée à l'unanimité.

Mais il se fait tard, le Président fait voter quelques considérations ayant trait à la bonne marche du Syndicat, puis Bellevaire prend à nouveau la parole.

Il se déclare vivement édifié de notre réunion et du travail que nous avons accompli, de la documentation, de l'étude si approfondies de notre cahier de revendications qui fait le plus grand honneur à tous et particulièrement à celui qui en a assuré la plus grosse part.

Activez votre recrutement, nous dit-il, et votre propagande. Nous ne nous adressons pas seulement aux catholiques mais à tous les hommes de bon sens. Ne vous découragez pas à cause de vos effectifs encore inférieurs à ceux que vous désirez. Ce n'est pas les effectifs qui comptent le plus. Votre syndicat a déjà atteint de valeur, sinon plus, que certains autres et son influence ne sera pas inférieure à celle de ses frères aînés de l'Union Nantaise.

Sur ces paroles encourageantes, la séance est levée à 20 h. 30.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Notre enquête sur les conditions de travail

Il y a 2 mois environ, vous receviez, chers camarades, un Questionnaire concernant les conditions de travail dans la Métallurgie à Nantes. Bien des réponses nous sont parvenues, mais il y a encore des camarades qui n'ont rien envoyé. Que ceux-là le fassent au plus vite, plus nous serons renseignés, mieux nous pourrions agir. Car, il faut bien l'avouer, nous sommes loin des salaires de base des mé-

tallos d'autres régions. Il faut agir et travailler à obtenir un salaire de base vital, un salaire familial. A vous, mes camarades de comprendre.

Il ne suffit pas de se lamenter en disant : « Je ne gagne pas ma croûte » ; on nous donne des salaires de famine ; le patron diminue les bons de marchandages. Il ne faut pas dire, prenant le Ciel à témoin : « Les conditions d'hygiène et de sécurité sont insuffisantes, et même nulles ; les patrons sont les plus forts ; il n'y a rien à faire ». Si, camarades, il y a beaucoup à faire. A partir de janvier il faut que tu te dises : « Je répondrai au Questionnaire ; j'irai le mercredi à la Permanence du Syndicat dire les maux dont je souffre ; tout seul je ne puis rien, mais mon Syndicat est fort, il interviendra pour moi, et les camarades seront contents.

A la Permanence, je trouverai tous les renseignements dont j'ai besoin, qu'il s'agisse d'accident de travail, d'Assurances Sociales ou d'Allocations familiales. J'ai une place pour un copain. Si un tel est en chômage, j'irai à la Permanence, et là je suis sûr que même l'impossible sera tenté. Et aussi je veux être un bon syndiqué, un syndiqué discipliné. A la Permanence du mercredi, je pourrai payer mes cotisations en retard. Je serai moi-même au courant, ou je mettrai moi-même au courant mes camarades des derniers potins d'atelier. Et aussi, désormais, j'assisterai à toutes les réunions auxquelles je serai convoqué, car il faut que tous nos agissements pour défendre nos intérêts.

Maintenant, j'ai compris, je ferai mon devoir de travailler chrétien. J'amènerai au Syndicat de nombreux camarades ; plus l'on est nombreux, mieux l'on se soutient. Et tous ensemble, nous ferons un syndicat vigilant et agissant.

Avis

Nous rappelons à nos camarades en retard de leurs cotisations, que la Permanence est ouverte le mercredi, de 6 heures à 7 h. 30. Pendant le mois de janvier, elle sera aussi ouverte le vendredi, à la même heure, et le dimanche, de 11 heures à midi.

Que chacun se mette en règle, passé 3 mois de retard, le Syndicat ne paiera plus les allocations de chômage. Veillez-y et venez mettre votre carte syndicale à jour.

Notre Fête de la Saint-Eloi

Le 3 décembre dernier, notre Syndicat fêlait, pour la 3^e année consécutive, sa fête patronale de la Saint-Eloi. La journée commença par l'assistance à la Sainte Messe, qui fut dite, en l'Eglise Sainte-Anne, par M. l'abbé Rouleau, professeur à l'Externat des Enfants Nantais. Celui-ci, à l'Evangile, en une allocution bien sentie, nous fit comprendre notre tâche de travailleurs chrétiens.

A 10 heures, dans notre salle, 10, rue de Bel-Air, nous assistions à notre 4^e réunion générale de l'année. La discussion fut chaude, malgré le froid, et l'enquête, que nous faisons sur les conditions de travail dans la région, s'est trouvée enrichie de nombreux éléments.

Le midi, toujours à notre siège syndical, nos camarades et leur famille, ainsi que quelques invités « de marque », nous nous réunissions autour d'une table bien servie. Nous avions le plaisir d'avoir parmi nous, nos camarades Chauve et Terrien, dirigeants du Syndicat des Métallurgistes de Saint-Nazaire ; nos camarades de l'Intersyndicale ; notre vaillant Secrétaire Général Bellevaire. Nous avions aussi l'honneur d'avoir avec nous, Mlle Graff, propagandiste des Syndicats féminins de l'Abbaye, entourée de quelques vaillantes militantes syndicalistes.

Au dessert, les tostes furent nombreuses, mais brefs : chaque représentant a tenu à dire son petit mot et ce fut très bien. Et notre banquet s'est terminé par les chansons d'usage.

Le Conseil Syndical se réunit ensuite avec les délégués de Saint-Nazaire, pour l'étude d'un projet de Congrès. Bientôt la *Voix des Travailleurs* nous donnera les renseignements nécessaires. Sans aucun doute, cela sera pour les Métallos : un grand pas en avant.

SYNDICAT DE L'AMEUBLEMENT

Convocation

Le Syndicat des Menuisiers et de l'ameublement invite tous ses adhérents à l'Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 21 janvier 1934, à 9 h. 30, salle de l'inter-syndicale.

Par la même occasion, le Trésorier prévient tous les syndiqués qui ne sont pas à jour de leur cotisation, qu'il sera à leur disposition les mercredi 17 et jeudi 18 janvier, salle de l'inter-syndicale, de 6 heures à 7 h. à du soir.

SECTION INTERSYNDICALE DE SAINT-PAUL REZE

SALLE SAINT-LUPIEN REZE

Dimanche 14 JANVIER 1934 à 16 heures

TANTE DOROTHÉE

Comédie en 3 actes de E. Richer interprétée par le Groupe Théâtral Intersyndical de Saint-Paul-Rezé

Comme à la salle S-Paul, où cette comédie fut donnée avec succès, la salle S-Lupien sera trop petite le dimanche 14 janvier. Il sera prudent de retenir ses places à l'avance.

TOUS A LA SALLE S-LUPIEN LE 14 JANVIER

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Bonne et heureuse année. Bonne et heureuse année à vous, chers syndiqués et collaborateurs, dont le concours si précieux est le gage essentiel de la prospérité de notre groupement.

Bonne et heureuse année à nos camarades et à leurs familles, à notre section de dames et d'apprentis.

Bonne et féconde année à nos dévoués militants, aux plus modestes comme aux plus en vue, à l'humble collecteur qui prépare chaque jour la conquête de ses compagnons de travail, comme au vibrant orateur qui entraîne les foules ; au patient Secrétaire dont le travail incessant assure au groupe sa vitalité intérieure, sans oublier notre ancien Président, qui fut pour nos années de début le dirigeant et qui, avec la pleine conscience de ses responsabilités, mit notre groupement en marche.

Bonne et féconde année à tous ceux qui, confirmant notre idéal, soutiennent notre mouvement.

Bonne et féconde année enfin à notre chère C.R.T.C., à ses chefs aimés, que nous suivons confiants et enthousiastes. Qu'elle grandisse sans cesse et qu'elle étende chaque jour davantage sa bienfaisante influence dans le monde du travail, afin que nous puissions, dans un avenir prochain, saluer l'avènement de la Paix Sociale dans la justice et dans l'amour.

La paix sociale dans la justice et dans l'amour, n'est-ce pas là notre plus ardent souhait en ces premiers jours du Nouvel An.

LE PRESIDENT.

Réunion du Conseil du 21 Décembre

La séance commença à 18 heures. Etaient présents : Nicolas, Legall, Royer, Godard, Monnier, Leseaux, Drouët, Buord, Lezin.

Le Président E. Nicolas nous dit, qu'arrivant à la fin de l'année, il est bon de donner un compte-rendu aux membres du Conseil et à tous ceux qui font partie de cette organisation.

Au cours de l'année écoulée, nous aurions peut-être, à certains moments, pu faire mieux ; mais que chacun fasse son examen de conscience, car toute critique doit être juste et faite avec sagesse. Je sais que les collecteurs ne manquent pas une occasion dans les ateliers de faire adhérer à notre mouvement les jeunes ouvriers, mais il serait peut-être bon d'insister sur la formation des apprentis auprès de la J.O.C. Sans doute, comme me l'a dit un jeune camarade, la J.O.C. n'organise pas de bal comme certaines sociétés sportives... notre but n'est pas là, nous avons d'autres distractions !

Pour les revendications de la Fédération au sujet des pensions, je tiens à vous dire que c'est l'abbé Desgranges qui a l'affaire en mains.

Revenons aux questions locales :
1° Hygiène dans les W.-C. ;
2° Installation de lampes supplémentaires aux garages ;
3° Consultation dentaire ;
4° Essais professionnels ;
5° Primes de rendement ;
6° Passage d'eau entre Basse-Indre et Indret et amélioration pour les rentrées et sorties d'ouvriers ;
7° Chauffage dans l'atelier, d'électricité.

Nous avons fait cette année de bonnes dépenses, mais sans songer à une augmentation des cotisations pour l'importer quel motif.

Nicolas laisse ensuite la parole au Trésorier R. Legall, qui nous dit, comme chaque fois, que sa caisse ne

s'emplit guère. Mais, après avoir entendu le compte-rendu financier de l'année, nous jugeons qu'il ne pouvait faire mieux.

Puis, le délégué de la réunion trimesnuelle du 17 décembre, à Nantes, prend à son tour la parole pour en donner les détails principaux.

Après quoi, la séance est levée à 19 h. 15.

Le Secrétaire, P. ROYER.

Cotisations

Le Trésorier se permet de rappeler que les quelques camarades qui ne sont pas à jour de leurs cotisations, recevront un dernier avis le 21 janvier, pour que l'on sache bien si, oui ou non, ils veulent continuer à adhérer à notre groupement.

ST-NAZAIRE

La Saint-Eloi

Le 10 décembre, les métallurgistes tenaient leur assemblée générale statutaire au siège social, sous la présidence du camarade Paillasson.

Chauve nous donna d'abord un compte-rendu détaillé de l'activité de l'année, qui a vu naître une nouvelle section syndicale à La Chapelle-des-Marais. La propagande s'avérait fructueuse mais eu égard aux possibilités de recrutement dans notre région, il reste encore beaucoup à faire, donc à espérer.

Chauve insiste sur la correspondance échangée avec M. Coqueret, directeur du *Charlier de Penhoët*, en particulier sur celle concernant la participation à la C.G.T. Cette question apparaît épineuse mais devra être résolue coûte que coûte, car dans son application actuelle, ce nouveau procédé de travail met trop souvent les ouvriers dans des situations intolérables.

Le rapport financier, tout en donnant l'occasion au trésorier de lancer un nouvel appel aux retardataires, met en relief d'une part la bonne gestion de la Caisse syndicale et d'autre part les services rendus par la Caisse de chômage qui, depuis décembre 1932, a versé 21.420 francs d'allocations. Que tous nos camarades veuillent donc apprécier ces services qu'ils auront à cœur de ne point entraver en se tenant régulièrement à jour de leurs cotisations. D'ailleurs, qu'ils se disent bien qu'un retard de trois mois compromettrait irrémédiablement leurs droits à cette caisse.

Un tiers du Conseil devant être renouvelé, Boquel, Martin et Terrien sont réélus. Notre ami Baffé décedé, Maro et Rombeau démissionnaires, sont remplacés par Kergal, Jacq et Lairer.

Après la réunion, nos camarades se retrouvèrent à l'Eglise St-Gobard où la messe en l'honneur de Saint-Eloi fut célébrée par le repos de l'âme de notre ami Baffé et de tous nos syndiqués défunts.

En chaire, le R. P. Dautais salua aimablement les Syndicats chrétiens, tandis qu'une main artiste tenant les grandes orgues rehaussa de tout son talent l'éclat de la cérémonie.

KERGAL.

PERMANENCE (25, place Marceau) Tous les dimanches, de 10 heures à 11 h. ; le mardi et le jeudi, de 17 h. à 18 h.

SYNDICATS FEMININS

A l'heure où nous lirons ces lignes, de toutes parts s'échangent des vœux de Nouvel An. Comme tous, nous nous voudrions joyeux, ces vœux, et empreints de confiance et d'espérance en l'avenir.

Cependant, cette année encore, résonnement à nos oreilles bien des notes tristes expriment les sentiments d'anxiété et d'inquiétude qui étreignent les cœurs de beaucoup de pères de famille ; mais nous ne devons pas nous laisser abattre, mais nous appuyer, avec force sur notre idéal de syndiquées chrétiennes ; aidons-nous les unes les autres ; aidons-nous les unes les autres.

Trois mois déjà sont passés depuis le début de notre année syndicale ; jetons un coup d'œil en arrière. Qu'avons-nous fait pour le Syndicat ? Qu'avons-nous travaillé au recrutement ? A la propagande ? Depuis près d'un mois nos réunions ont été suspendues, remettons-nous généreusement à la tâche.

La première réunion aura lieu le 21 janvier, assistons-y nombreux ; ensemble, nous ferons une petite re-

vue du travail accompli, nous exposerons nos projets pour l'année 1934, et enfin, tirant des conclusions, nous prendrons les résolutions nécessaires pour avancer toujours la marche de nos groupements.

Mais, nous le savons, nos efforts moraux seuls ne suffisent pas à cette tâche ; un effort pécuniaire est indispensable, et, pour qu'il soit moins pesant, il doit être partagé par toutes.

C'est pourquoi, nous faisons appel à toutes ; aidons-nous mutuellement, généreusement, en payant notre cotisation dès le début de l'année, au moins la première partie. Cette année la cotisation est portée à 20 francs.

Notre journal, vous le savez, étant agrandi, va devenir plus intéressant et encore et, bientôt, peut-être, nous aurons un permanent. Autant de raisons qui motivent l'augmentation de la cotisation. Les escomptes reçus, du reste, dans le courant de l'année, nous dédommagent largement.

LEUR BONNE FOI

Le *Travailleur de l'Ouest*, dont tout le monde connaît la bonne foi, embarrant le *Patron* et l'*Echo des Employés* d'août, septembre, octobre 1933, organe de la Fédération cégétiste, a bruyamment signalé sous ce titre : « Le Syndicalisme Chrétien, œuvre de division du Patron », un prétendu dialogue entre le patronat et notre Fédération. En l'espèce, c'est un patron de Montauban, M. Louis Combré, qui est accusé d'avoir fondé un syndicat chrétien d'employés. Il aurait été bien surpris que la vérité ne fut pas tout autre :

Louis Combré a été de 1900 à 1904, Président du Syndicat parisien de l'habillement. De 1904 à 1907, Président du syndicat des Employés de Montauban. De 1908 à 1910, Président du syndicat des Employés d'Angers, ces deux syndicats constituant alors des sections de notre Syndicat des Employés de Paris.

Depuis lors, étant retourné à Montauban, il est devenu patron de la Maison de Confection « Au Bon Dieu », où il travaille personnellement avec sa femme et un apprenti. Il déclare (et nous ne pouvons que l'approuver) qu'il changera volontiers sa situation contre celle de certains membres de la C.G.T.

Louis Combré, militant d'œuvres catholiques à Montauban, a pensé qu'il ne lui était pas interdit de susciter chez les employés de sa connaissance, à lui, ancien Président du Syndicat de Montauban, des sympathies à l'endroit du mouvement syndical. C'est dans ces conditions qu'il a pris l'initiative de réunir quelques éléments favorables. Ceux-ci ont constitué le Conseil du Syndicat aux déléguations duquel Louis Combré n'a aucune part.

Telle est dans son expressive et honnête simplicité la situation véritable du Syndicat des Employés de Montauban. Au surplus, nous sommes heureux de signaler que celui-ci possède des dirigeants particulièrement remarquables qui ont fait, à tous égards, d'excellent besogne, et qui jouissent de l'estime unanime des employés montalbanais syndiqués ou non.

On remarquera que l'article de l'*Echo des Employés* reproduit par *Le Travailleur*, commence par poser des affirmations déformant à plaisir la légitime activité extra-syndicale de deux militants des Syndicats Chrétiens, citoyens comme tout le monde en France. Il continue ensuite par des affirmations de même qualité concernant des événements qui se seraient passés à Paris et en province.

Bref, après avoir clamé à tous les échos notre collusion avec les patrons, ces bons apôtres de la C.G.T. en sont encore à rechercher les preuves... introuvables si l'on en juge au risible acharnement avec lequel ils fouillent et interprètent de la plus tendancieuse façon les moindres faits locaux auxquels ils voudraient donner une portée générale.

Hier, Jouvance remontait jusqu'en 1926 pour étayer lamentablement ses accusations. Aujourd'hui, le *Travailleur* va chercher à Montauban une bien piètre preuve qui ne prouve plus rien lorsque l'on sait la vérité.

Car enfin, n'est-ce pas le comble du ridicule que d'assimiler le patronat à la personne de Louis Combré, dont on connaît la situation ! D'ailleurs, qui oserait reprocher à Combré de s'intéresser au mouvement syndical dont il fut militant dévoué pendant tant d'années. Cette conduite, il nous semble, atteste hautement sa sincérité.

Sans doute, Messieurs les dirigeants cégétistes, peu habitués à de tels exemples, eussiez-vous trouvé tout naturel que Combré devenu patron, rent son passé. Ne jugez donc pas trop les autres selon vous. Quant à nous, loin d'être compromis par ce fait, nous nous honorons de l'estime et de l'amitié d'un homme resté, tout simplement, très honorable.

Leurs procédés

Neutralité, loyauté ! Chacun sait ce que veut, dans la pratique, la neutralité prônée par la C. G. T. Cependant, à défaut de neutralité, il est une qualité que l'on aimerait à rencontrer chez tout militant syndicaliste : la loyauté. Hélas ! une fois de plus, nous avons dû constater à Saint-Nazaire, que certains des principaux dirigeants cégétistes en étaient tout à fait capotés.

Cyez plutôt. La Chronique syndicale du *Travailleur de l'Ouest* du 11 novembre, après nous avoir servi l'histoire d'un

curé vautour (ah ! neutralité !), nous cite le cas « pris entre mille » d'un carrier belge, syndiqué chrétien, échoué à Saint-Nazaire. Ce malheureux, éconduit d'abord par ces « bons pères » de la rue du Croisic (neutralité !) fut ensuite indignement repoussé par le Syndicat chrétien.

Cette perfide calomnie n'était naturellement pas signée. La semaine suivante, dans le *Courrier de Saint-Nazaire*, nous relevions l'accusation comme il convenait ; et ce fut là le déclenchement d'une polémique au cours de laquelle l'auteur de cet enfilade venimeux, M. Brodcoorens, secrétaire du Syndicat confédéré des employés, dut se découvrir et apporter la preuve de ses allégations.

Pour la preuve en vérité !... Le *Travailleur* du 9 décembre nous donnait en publiant une lettre du Révérend Père Marie-Antoine, dont voici le seul passage nous intéressant : « Cher Monsieur, il y a une huitaine de jours vous avez débrouillé un homme, Mazure Jules, lui trouvant le moyen de se faire transporter jusqu'à Vannes en auto-camion », et le Père Marie-Antoine demandait à son correspondant de bien vouloir rendre le même service à un autre chômeur se trouvant dans des conditions identiques.

Or Mazure Jules est le carrier belge que nous savons, c'est qu'il ne vint jamais frapper à notre porte. Sommés de justifier son accusation, M. Brodcoorens s'est pitoyablement dégonflé.

Ce que nous savons encore c'est que les « bons pères » de la rue du Croisic ont secouru Mazure Jules comme tous ceux qui s'adressent à eux. Et ce que nous savons surtout c'est que cette fameuse lettre mise par M. Brodcoorens au compte de son syndicat était adressée au Bureau de Bienfaisance.

Voilà qui est édifiant, n'est-il pas vrai ?

Recourant à de telles impostures, ces messieurs nous feraient croire que la simple vérité ne suffit plus à étayer leur action.

Ah ! qu'ils sont jolis leurs procédés !... J. TERRIEN.

NIORT

Visite de Marcel Poimboeuf

Au cours de sa récente tournée de propagande, Marcel Poimboeuf, le sympathique Secrétaire Général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, voulut bien s'arrêter dans notre ville.

Il y fut reçu chaleureusement, le 12 décembre dernier, par le Bureau du Syndicat Professionnel des Cheminots, auquel s'étaient jointes quelques personnes (employés, ouvriers et fonctionnaires), désireuses de voir se créer à Niort des Syndicats Chrétiens.

Le dîner qui précéda la conférence fut l'occasion pour les organisateurs de la réunion d'une première prise de contact avec le dévoué propagandiste de la C.F.T.C., et il donna lieu à de fructueuses échanges de vue. M. l'abbé Marchand, curé de Saint-Hilaire, en avait accepté la présidence, heureux de manifester de la sorte sa sympathie pour le Syndicat de Cheminots Niortais établi sur sa paroisse, en même temps que ses encouragements pour le mouvement syndical chrétien à Niort.

C'est devant une assistance très nombreuse, malgré la rigueur de la saison, que Marcel Poimboeuf a fait, à 20 h. 30, dans une salle de l'Hôtel de Ville, sa conférence sur la *Nécessité et l'actualité du syndicalisme chrétien*. Il traite brillamment son sujet, écouté pendant plus d'une heure avec le plus vif intérêt et l'attention la plus soutenue par un auditoire sympathique charmé par sa parole éloquent et claire.

Après avoir répondu de façon très précise et documentée aux objections d'un militant cégétiste, le conférencier se met à la disposition de tous, allant de groupe en groupe prodiguer explications et conseils.

Lorsque, à 11 h. 30 seulement, les derniers auditeurs se séparent, comme à regrets, il est certain que la conférence a produit une impression profonde, et qu'elle sera féconde en résultats heureux.

Formation d'un Syndicat et d'une Association interprofessionnelle

Un de ses premiers résultats a été la constitution du *Syndicat Professionnel des Employés du Commerce, de l'Industrie et de la Banque de Niort*, fondé le 21 décembre au cours d'une Assemblée Générale à laquelle assistaient une cinquantaine de personnes. Le Syndicat est mixte (il groupe des adhérents masculins et

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

féminins). Administré par un Conseil de six membres composé de militants actifs et dévoués, il est bien accueilli et ne peut manquer de se développer. Président : M. Aristide ; Secrétaire : Mme Germain, 30, rue Saint-Symphorien, à Niort.

A côté de ce Syndicat, s'est également constitué, au cours de cette même réunion, l'*Association interprofessionnelle Niortaise*. Administrée par un Conseil de cinq membres. Président : M. Pierre Laroche, tailleur ; Secrétaire : M. Joseph Rivault, typographe, 4, avenue Saint-Jean, à Niort. L'Association réunit des Travailleurs chrétiens de diverses professions, en vue d'assurer la défense de leurs intérêts professionnels et de constituer prochainement des Syndicats indépendants. Elle compte déjà un nombre important d'adhérents répartis entre plusieurs professions, notamment gantiers, tailleurs, travailleurs du livre, préparateurs en pharmacie, menuisiers, etc.

Après ces débuts encourageants, et grâce à l'aide précieuse de l'Union Régionale de l'Ouest sur qui ils savent pouvoir compter en toutes circonstances, les Travailleurs Chrétiens niortais ont l'espoir de voir leurs jeunes organisations s'affermir et prospérer.

POITIERS

Elections et compte-rendu de l'année

Le froid très vif n'a pas engourdi nos petites abeilles, et un bon petit groupe de butineuses, visages rendus tout roses par cette température ébulliente, et les yeux brillants, se trouva réunie le jeudi 14 décembre, dans leur salle habituelle, pour procéder aux élections et entendre le compte-rendu de l'année écoulée.

Tout d'abord, leurs dévoués présidents Mme Levron et Mlle Ursault, rendent compte de tout le travail accompli pendant l'année qui finit de s'écouler, entre autres : œuvre du trousseau ; bénéfice réalisés par les séances récréatives qui ont eu lieu tant à Poitiers que dans les environs ; conférence de Mlle Graff, etc.

Après cet exposé, nos auditrices entendent Mlle Courtin qui leur retrace la Session Confédérale de Bierville, à laquelle elle a assisté, et les enseignements pratiques qu'elles peuvent en tirer. Egalement, le Congrès régional de Nantes est rappelé et, par la même occasion, tous les devoirs qui s'imposent aux syndiquées. Ensuite, Mlle Chevrard, trésorière, rend compte de la situation de la Caisse.

Puis ont lieu les élections, qui se passent le mieux du monde ; quelques membres du Bureau sortant sont remplacés, et, cette grave besogne terminée, tout rentre dans le calme.

Mais cette acalmie n'est pas de longue durée, car les présidentes de ce petit cercle annoncent que le 7 janvier prochain on mangera le gâteau des rois ; il y aura : une fête... une réin... des demoiselles d'honneur et même, paraît-il, une surprise. Aussi les petites abeilles toutes roses, non plus de froid mais de plaisir — elles sont un tantinet gourmandes — se quittent en se promettant de se retrouver.

CHATELLERAULT

Escompte sur achats

Nous rappelons que l'escompte n'est fait dans les magasins qu'aux syndiqués dont la carte syndicale est à jour pour les cotisations. Que l'on ne s'étonne pas si déjà plusieurs commerçants ont dû refuser l'escompte. Et que l'on veuille bien se hâter de se mettre en règle.

ANGERS

SYNDICATS FEMININS

2, rue Pasteur, ANGERS

Cercle d'Etudes

LE CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil Supérieur du Travail est une assemblée composée de 72 membres, dont 32 membres patrons

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement technique, Commercial, Rapide et individuel Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames) Inscriptions à toutes époques de l'année Cours le jour, le soir et par correspondance

PLACEMENT gratuit des ELEVES

100 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

A LA VILLE DE REMIS
Maison de Confiance

PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) - NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Maison BENAUD
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES

FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD ET C^o, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RU EBOU SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection Plumes - Duvets

Maison de confiance
vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS

Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie

Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATREME - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, FILS, Succ.
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Fochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^o opérat. de Banque et de Bourse

Messageries de l'Ouest
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14

Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin

Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire

Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

et un nombre égal d'ouvriers et d'employés.

Le Conseil Supérieur est divisé en un certain nombre de groupes représentant diverses professions.

Les représentants du monde du Travail sont nommés par élection, mais au contraire des Prud'hommes, ce ne sont pas les électeurs qui votent individuellement, ce sont les travailleurs groupés en Syndicats et en Union de Syndicats, à raison d'une voix par 25 membres, d'où la nécessité d'avoir des organisations professionnelles très représentatives.

Les membres ainsi élus le sont pour trois ans.

Au sein du Conseil Supérieur du Travail est nommé une commission permanente ée par les membres siégeant au Conseil. Les attributions de cette Commission sont très importantes ; elle se réunit tous les trois mois et élabore les projets de Lois intéressant le travail, qu'elle doit soumettre à l'Assemblée Générale du Conseil qui se réunit chaque année dans la première quinzaine de Novembre.

C'est ainsi que fut votée après séparation la Loi du 10 juillet 1915 réglementant le salaire des ouvrières à domicile.

Le Conseil Supérieur du Travail est divisé par groupes professionnels, ainsi que nous le disions plus haut ; les deux groupes qui intéressent nos Syndicats d'Angers et pour lesquels nous votons : les groupes 9 et 10 pour l'industrie du vêtement et les groupes 20 et 21 pour le Commerce.

De ce résumé, il doit ressortir, comme nous l'avons dit bien des fois, la nécessité d'intensifier le recrutement syndical si nous voulons que les projets de Lois que nous pouvons avoir à proposer soient étudiés par des délégués animés du même esprit que nous.

La conclusion que nous devons tirer de ce petit travail, ainsi que de tous ceux que nous entendrons au cours de l'hiver, est qu'il faut désirer entrer dans tous les organismes officiels, et comme on n'y entre que par mode d'élection, travaillons à

CHOLET

Journée sociale du 14 Janvier

Nous rappelons qu'une journée sociale, organisée par le Secrétariat Social de Cholet, aura lieu dans notre ville, le dimanche 14 janvier prochain, sous la présidence de Son Ex. Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Nous attirons l'attention de tous nos syndiqués et lecteurs de Cholet et environs, sur l'intérêt tout particulier du sujet qui sera le thème général de cette journée : *Effort social actuel en faveur de la famille*, dont on traitera les aspects suivants : état actuel de la législation familiale ; son plus récent progrès : la loi des allocations familiales ; campagne en faveur du « Retour de la Mère Ouvrière au Foyer » ; efforts de l'Eglise pour protéger la famille et surtout la famille ouvrière.

D'autre part, nous soulignons la qualité, l'autorité des orateurs qui prononceront les discours sur ces diverses questions et présideront les échanges de vues auxquels elles pourront donner lieu.

M. Gaston Lacoïn, vice-président de la Fédération Nationale des Associations de Familles Nombreuses, journaliste et conférencier de grand renom, dont le talent et la compétence ont fait l'un des orateurs les plus goûtés et l'un des animateurs les mieux suivis du mouvement familial.

M. le Chanoine Thellier de Poncheville, l'orateur cent fois applaudi des Congrès d'Action Catholique, des Semaines Sociales de France, l'apôtre le plus en vue peut-être du mouvement social catholique.

Souvenez-vous du succès de notre précédente journée sociale, du 29 novembre 1931, et ne manquez pas de répondre encore « présent » à l'invitation cordiale et pressante que nous vous faisons de nouveau aujourd'hui.

Journée d'études

La journée d'études aura lieu le 21 janvier. Le matin, à 9 h. 30 : séance d'études ; l'après-midi, à 2 h. 30 : deuxième séance.

Les délégués de Cholet et Saumur viennent toujours nombreuses, nous espérons que les Angevins répondront nombreuses à notre invitation.

A la suite de ces séances d'études aura lieu l'assemblée générale annuelle, au cours de laquelle seront donnés le rapport moral et le compte-rendu financier de l'année 1933.

Les élections pour le renouvellement des membres des Conseils aura lieu à la suite de la réunion.

Nous espérons voir les syndiqués en grand nombre à toute cette journée syndicale.

Un retard dans le courrier nous prive cette fois-ci du compte-rendu de la visite de Marcel Poinbœuf, à Angers, le 14 décembre. Nous dédomagerons nos lecteurs au prochain numéro.

SAUMUR

Saumur voit à son tour l'offensive contre le repo dominical

Le 21 décembre dernier le Président de l'Union Syndicale des Commerçants détaillants de Saumur avisait, par lettre, les membres de son groupement, et le lendemain la presse locale avisait le public, que, après entente avec le Maire de Saumur, le Sous-Préfet et le Préfet, les dimanches 24 et 31 décembre, seraient considérés comme jours ouvrables.

Cette mesure étant contraire à l'arrêté du maire de Saumur en date du 17 juillet 1931, nos Syndicats adressaient immédiatement des lettres de protestation au maire, à l'Inspecteur du Travail, et au Président en question.

Le 23, paraissait un nouveau communiqué dans la presse, assez tendancieux, précisant que, par suite de l'opposition des Syndicats d'employés, chose exacte, les magasins ne pourraient pas ouvrir les dimanches 24 et 31.

Cependant, un grand magasin ouvrit le dimanche matin.

Et d'autres magasins, guidés, nous savons par qui et dans quel but, décidèrent d'ouvrir le jour de Noël toute la journée, ainsi que le 1er jour de l'An. Ils se mettaient ainsi double-

TRELAZE

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire du Syndicat aura lieu le samedi 20 janvier 1934, à 6 heures du soir, salle de la Providence, 112, rue Jean-Jaurès, à Trélazé.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport moral, par le Président ;
- 2° Rapport financier, par les Contrôleurs ;
- 3° La position de notre Syndicat lors de la grève de la Grand Maison, et son action dans les événements de chantier pendant le trimestre écoulé ;
- 4° Approbation du règlement intérieur ; rapporteur Herrou ;
- 5° Questions diverses.

En raison de l'importance de l'ordre du jour, tous nos syndiqués se feront un devoir d'assister à cette réunion. En attendant, vous êtes priés de régler vos cotisations de façon que le trésorier présente ses livres à jour aux contrôleurs.

Donc, rendez-vous au samedi 20 janvier, à 6 heures.

Le Secrétaire :
Joseph LESCELLEOUR.

La grève de l'Anjou

Des tracts circulent ! des bruits courent : « Le Syndicat Chrétien est responsable de l'échec de la grève de la Grand Maison ! (Société Ardoisière de l'Anjou) ». Grève conduite par le C. G. T. et à laquelle nous ne participons en aucune façon, sauf nos adhérents de ce chantier qui la subissent.

A vrai dire tout cela ne nous émeut guère, car ces bruits et tracts ne sont que mensonges. Car tout a été organisé par les militants confédérés, les seuls et uniques responsables d'un mouvement mal préparé. Que cela est cougaveux de leur part !

Les résultats de cette campagne vont à l'encontre des désirs de ces Messieurs, et se traduisent par de nouvelles adhésions à notre Groupe professionnel.

La conclusion de ce mouvement sera que des ouvriers s'apercevront — et cela à leurs dépens — qu'ils ont été trompés, et ils reconnaîtront la justesse de notre point de vue dans cette affaire.

Ce qui se résume en ceci : Avoir le mérite de tenir compte des réalités pour agir et dire la vé-

rité, sans pour cela promettre la lune. Et, avant de terminer, deux questions auxquelles je voudrais que les confédérés répondent :

1° Quel est le nombre de syndiqués confédérés qui ont repris le travail le 24 novembre 1933 ?

2° Quel est le nombre de syndiqués chrétiens ?

Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

JEAN-PIERRE.

Les Allocations de chômage aux Mineurs

A LA COMMISSION DES MINES

La question avance lentement, mais elle avance. La Commission des Mines de la Chambre a réalisé l'unité ou le cartel sur la question, car, à l'unanimité de ses membres, elle a demandé une audience au Président du Conseil pour l'entretien de la situation des mineurs.

Cette démarche a pour but de marquer, avec le caractère unanime de la demande, l'urgence d'une solution en faveur des mineurs.

Chacun sait que les différents partis politiques de la Chambre sont représentés dans la Commission des Mines et qu'à côté des socialistes Maës, Louart, Evrard, siègent Meck, Appourcheaux, de Ramel, Delsart, etc..

Nous félicitons bien cordialement les Députés de toutes nuances qui ont compris la nécessité de s'unir, au moins pour un temps, dans l'intérêt supérieur des mineurs et nul doute que leur démarche ne pèse d'un grand poids auprès du gouvernement.

Il ne nous restera qu'un désir à exprimer, c'est que les socialistes qui comprennent la nécessité de s'unir à leurs adversaires politiques à Paris en comprennent la même nécessité dans le bassin minier. Le Cartel intersyndical dans des moments graves comme ceux que nous traversons est aussi nécessaire que le cartel politique.

A LA CHAMBRE DES DEPUTES

Pendant la discussion sur la durée du travail, M. Paganon, ministre des Travaux Publics, a renouvelé l'assurance que les Mineurs toucheraient bientôt des allocations de chômage.

En ce qui concerne la participation des Compagnies Houillères, le Ministre a déclaré :

« Les Compagnies Houillères doivent accorder des allocations de chômage ; leurs propositions n'ont pas encore été satisfaites, j'espère qu'elles en feront de nouvelles, sinon, un projet de loi taxera le charbon à l'extraction, pour permettre d'accorder des allocations de chômage ».

On sait que le Syndicat libre des Mineurs depuis 18 mois, réclame les allocations de chômage payées par l'Etat avec participation des Compagnies.

DEVANT L'OPINION PUBLIQUE

Avec une certaine audace, les Confédérés annoncent dans la Presse que si les Mineurs vont bientôt toucher des allocations de chômage, c'est uniquement grâce à leur action incessante auprès des Pouvoirs Publics.

Sans contester leur action tapageuse depuis 2 mois, nous les rappelons cependant à plus de modestie.

Depuis juillet 1932, le Syndicat Libre des Mineurs, d'accord avec la Fédération Nationale des Mineurs (C.F.T.C.) a demandé à Henri MECK, député du Bas-Rhin, de soutenir devant la Chambre, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à instituer une caisse de chômage partiel pour les mineurs.

Depuis, son action en faveur de cette réalisation ne s'est pas ralentie. Les différentes propositions de cartel intersyndical tendaient vers ce but. Les démarches faites par le Syndicat Libre et la Fédération auprès des Pouvoirs Publics ont toujours réclamé les allocations de chômage.

On est le projet socialiste pour la création d'une Caisse autonome de chômage pour les mineurs ? Depuis quand l'ont-ils déposés ? Il y a quelques semaines à peine ? Le Syndicat Libre l'a fait depuis 18 mois, et si les Confédérés avaient accepté d'unir leurs efforts aux nôtres depuis ce temps-là, il y a beaucoup de chance que la question serait plus avancée.

L. DELABY.

BIBLIOGRAPHIE

UN SAINT POUR CHAQUE JOUR DU MOIS : Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre. — Chaque mois en un beau volume 21x15, de 250 pages environ 60 gravures, à couverture illustrée. Prix : 5 francs ; port, 0 fr. 65 (étranger, 0 fr. 90 ou 1 fr. 80, suivant destination et conventions postales). La collection complète des 12 volumes, prix spécial : 50 francs ; port, 7 fr. 80 (étranger, 10 fr. 80 ou 21 fr. 60).

Maison de la Bonne Presse (Service d'Édition), 5, rue Bayard, Paris (8^e).

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON

son de bon goût parce que
Fabriqués en France
et les moins cher parce que
vendus sans intermédiaire

6, rue Cacault
11, rue de la Boucherie
NANTES

RESSEMELAGE L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marné
NANTES

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S'NAZAIRE

SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE

Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN Frères

SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos de/iny publicitaire/ adressez-vous à
Charles Homuwalk
Affichez - dépliant/ - etc.....

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE
Interchangeable

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA BOTTE COMPLÈTE - ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^o, RUE RICHELIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S'NAZAIRE

SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE

Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN Frères

SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos de/iny publicitaire/ adressez-vous à
Charles Homuwalk
Affichez - dépliant/ - etc.....

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON

son de bon goût parce que
Fabriqués en France
et les moins cher parce que
vendus sans intermédiaire

6, rue Cacault
11, rue de la Boucherie
NANTES

RESSEMELAGE L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marné
NANTES

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S'NAZAIRE

SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE

Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN Frères

SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos de/iny publicitaire/ adressez-vous à
Charles Homuwalk
Affichez - dépliant/ - etc.....

VISITEZ A NANTES DECRÉ LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS